



## Document d'objectifs NATURA 2000

### Iles Pinarellu et Roscana Zone spéciale de conservation FR9400585 Commune de Zonza (Corse du Sud)



Approuvé par arrêté préfectoral n°2011-216-0003 du 4 août 2011

### **Fascicule 1 : Ile de Pinarellu**

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
3, rue Luce de Casabianca – 20200 Bastia

2010

**Maître d'ouvrage**

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Corse

Suivi de la démarche : Hélène PARIS de la DREAL

**Structure porteuse**

Conseil Général de Corse du Sud

**Opérateur**

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

**Rédaction du Document d'objectifs**

Mathieu Willmes (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

# Table des matières

<b>Le réseau Natura 2000 .....</b>	<b>1</b>
<b>1 Présentation du site .....</b>	<b>5</b>
1.1 Localisation et description du site .....	5
1.2 Aspects réglementaires et fonciers .....	5
1.2.1 Loi Littoral.....	5
1.2.2 Tour de Pinarellu.....	7
1.2.3 Aspects fonciers.....	7
<b>2 Milieu physique .....</b>	<b>9</b>
2.1 Contexte climatique .....	9
2.2 Roches et sols .....	10
2.2.1 Géologie.....	10
2.2.2 Pédologie .....	10
2.3 Hydrologie .....	12
<b>3 Milieu naturel .....</b>	<b>15</b>
3.1 Végétation.....	15
3.1.1 Les maquis.....	15
3.1.2 Les pelouses et fruticées basses.....	15
3.1.3 La végétation des rochers littoraux .....	15
3.2 Faune.....	16
3.2.1 Invertébrés .....	16
3.2.2 Reptiles et amphibiens.....	16
3.2.3 Oiseaux .....	16
3.2.4 Mammifères .....	17
<b>4 Intérêt patrimonial de l'île de Pinarellu.....</b>	<b>19</b>
4.1 Habitats d'intérêt européen.....	19
4.2 Espèces d'intérêt européen .....	23
4.3 Autres espèces d'intérêt patrimonial .....	29
<b>5 Activités humaines.....</b>	<b>31</b>
5.1 Rappels historiques .....	31
5.2 Activité pastorale .....	32

5.3 Activités de loisirs .....	32
<b>6 Aménagements et gestion récente du site.....</b>	<b>35</b>
6.1 Travaux et aménagements réalisés.....	35
6.1.1 Restauration et illumination de la tour génoise.....	35
6.1.2 Ouverture de sentiers et pose d'une signalétique d'information.....	35
6.2 Gestion actuelle du site.....	36
<b>7 Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB 2000-2007 et définition des objectifs pour la période 2008-2013.....</b>	<b>37</b>
7.1 Rappel des objectifs du DOCOB 2000-2007 .....	37
7.2 Mise en œuvre des actions et résultats obtenus.....	37
7.3 Objectifs de gestion pour la période 2008-2013 .....	41
<b>8 Fiches action .....</b>	<b>43</b>
<b>Charte Natura 2000 .....</b>	<b>57</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>63</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>65</b>

## Liste des figures

<b>Figure 1.</b> Schéma de la constitution du réseau européen Natura 2000.....	2
<b>Figure 2.</b> Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.....	3
<b>Figure 3.</b> Carte de localisation du site.....	4
<b>Figure 4.</b> Aspects réglementaires et fonciers.....	6
<b>Figure 5.</b> Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : Météo France).....	9
<b>Figure 6.</b> Rose des vents – Station de la Chiappa (Moyennes 1963-1999. Source : Météo France).....	10
<b>Figure 7.</b> Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).....	11
<b>Figure 8.</b> Carte de végétation de l'île de Pinarellu (tirée de PARADIS et POZZO DI BORGIO, 2003).....	14
<b>Figure 9.</b> Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire de l'île de Pinarellu. ....	27
<b>Figure 10.</b> Aménagements et usages sur le site. ....	33

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Liste des espèces végétales et animales protégées sur l'île de Pinarellu.....	30
<b>Tableau 2.</b> Evaluation des actions menées dans le cadre du DOCOB 2000-2007 par rapport aux objectifs fixés.....	39
<b>Tableau 3.</b> Synthèse des objectifs et actions du DOCOB. ....	43

## Liste des annexes

<b>Annexe I.</b> Statistiques météorologiques Météo France pour la station de la Chiappa. ..	67
<b>Annexe II.</b> Inventaire de la végétation du rocher de Pinarellu réalisé par G. PARADIS et M.-L. POZZO DI BORGO en 1997 (2003). ....	69
<b>Annexe III.</b> Inventaire de la végétation de l'île de Pinarellu réalisé par G. PARADIS et M.-L. POZZO DI BORGO entre 1996 et 2002 (2003). ....	70
<b>Annexe IV.</b> Liste des invertébrés observés sur l'île de Pinarellu par LANZA et POGGESI (1986).....	74
<b>Annexe V.</b> Synthèse des travaux et aménagements réalisés sur l'île de Pinarellu.....	75
<b>Annexe VI.</b> Autres documents .....	76
-Arrêté préfectoral portant composition du Comité de pilotage local	
-Arrêté portant approbation du DOCOB	
-Comptes-rendus des COPIL des 24 juin 2008 et 13 octobre 2010	
-Formulaire standard de données	



## Le réseau Natura 2000

### Les objectifs de Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, la volonté de l'Europe est de réaliser un ambitieux réseau de sites naturels dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) constituent la base réglementaire de la démarche Natura 2000. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000 (Cf. figure 1).

### La Directive Habitats – Faune – Flore

La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, communément appelée « directive habitats », est un instrument législatif qui définit un cadre commun pour la protection des espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt communautaire dont elle est destinée à assurer le « maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable ». Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et concernant le territoire français figurent dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2005.

La constitution du réseau des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) prévoit 3 étapes : l'inventaire, la mise en cohérence et la désignation.

L'inventaire scientifique aboutit à l'envoi à Bruxelles d'une proposition nationale de sites susceptibles de figurer dans le réseau. En France, ces travaux ont été coordonnés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et dans chaque région, par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et la DREAL. Les Préfets transmettent les listes retenues après consultation des collectivités locales à la Commission Européenne.

En mars 2007, le nombre de sites proposé au réseau en France est de 1703 (dont 1334 Sites d'Importance Communautaire au titre de la directive Habitats) qui représentent une surface de 6,7 millions d'ha, soit 12% du territoire national.

### La mise en œuvre des mesures de conservation

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. La France a choisi une démarche originale basée sur une gestion concertée et locale traduite par la contractualisation.

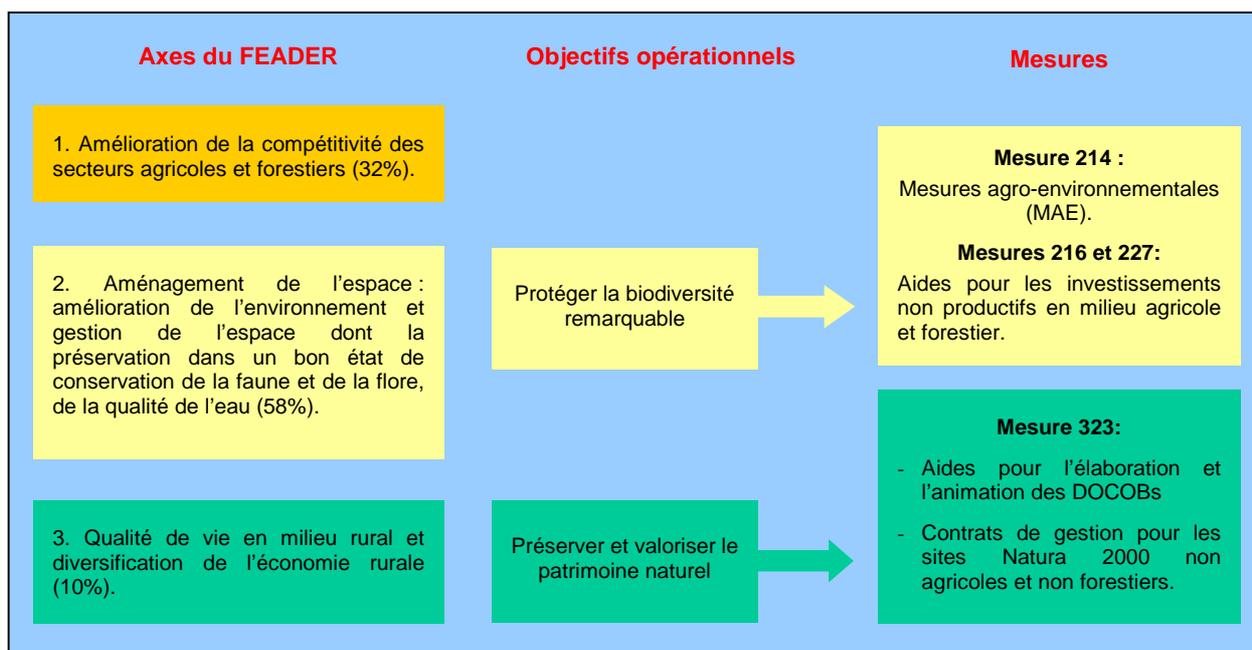
Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est établi, qui constitue l'outil d'appropriation locale pour l'application de la directive. L'élaboration du DOCOB par un opérateur technique fait une large part à la concertation locale : un comité de pilotage regroupant les partenaires impliqués dans la gestion du site valide le document à chaque étape de sa conception. Le DOCOB, une fois validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, doit déboucher sur des propositions de contrats (engagements rémunérés) ou de mesures non rémunérées formalisés dans une charte que les acteurs concernés s'engagent à réaliser.



Les contrats Natura 2000 sont conclus entre le Préfet et les personnes titulaires de droits réels et/ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site. Il comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Le contrat, d'une durée de 5 ans minimum, définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Il n'existe pas de fonds spécifique pour le financement des contrats Natura 2000. Le financement de Natura 2000 provient de cofinancements impliquant l'union européenne, l'état et les collectivités locales. Un nouveau programme de financement européen en faveur du milieu rural est mis en place pour la période 2007-2013. Le principal fonds pour la mise en œuvre généralisée de Natura 2000 reste le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La figure 2 reprend les axes principaux du FEADER et les objectifs ainsi que les actions qui concernent Natura 2000. Ces mesures sont déclinées aux niveaux national et régional dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Cependant, le PDRH ne concerne pas la Corse. Les mesures du FEADER doivent être déclinées en Corse dans le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRH), actuellement en cours d'élaboration.

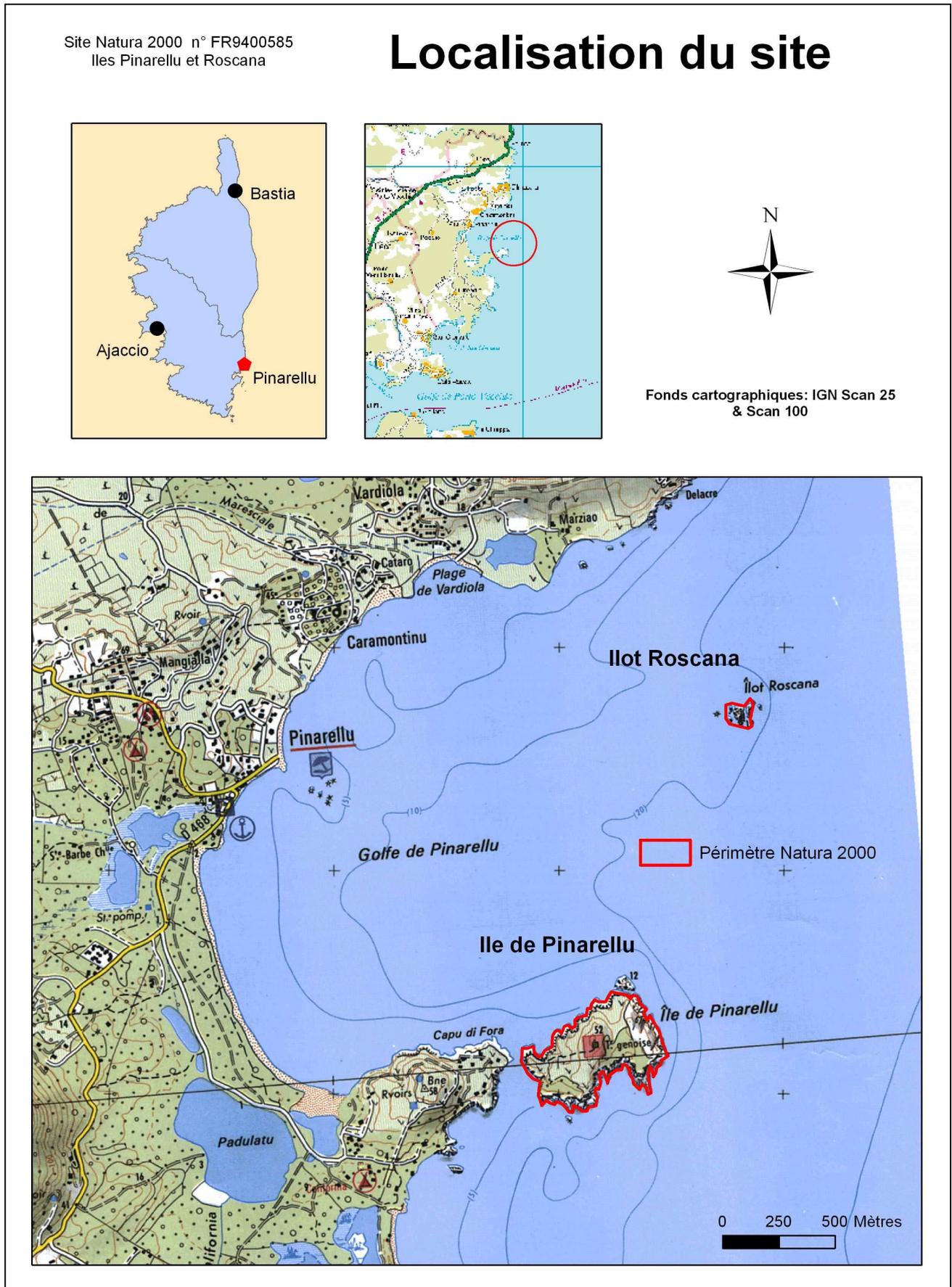
**Figure 2.** Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.



La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR) introduit la possibilité pour les titulaires de droits réels et/ou personnels sur le site d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion du titulaire de droits en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site. Elle comporte des engagements non rémunérés visant à atteindre les objectifs définis dans le DOCOB et qui pourront être contrôlés par l'administration, ainsi que des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Figure 3. Carte de localisation du site.



## 1 Présentation du site

### 1.1 Localisation et description du site

Cf. figure 3.

Situé sur la commune de Zonza, le site Natura 2000 n°FR9400585 comprend les îles Pinarellu et Roscana, situées dans le golfe de Pinarellu. Le présent fascicule traite de l'île de Pinarellu. L'îlot Roscana fait l'objet du fascicule 2 du Document d'Objectifs.

L'île de Pinarellu est située au sud du golfe, séparée de la côte par un chenal d'une trentaine de mètres peu profond au niveau du Capu di Fora. Nommée « isola dei Corsi » jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle a une surface de 19 ha et culmine à 52 m d'altitude. Elle présente un relief doux mais est bordée de rochers et de falaises escarpés. Les falaises du nord de l'île sont creusées de petites criques où se nichent de minuscules plages. Des grottes et des failles marines découpent les falaises du littoral sud. Pinarellu est l'île satellite la plus boisée de Corse : elle est recouverte d'une végétation arbustive à arborescente dans les fonds de vallons, dominée par le genévrier de Phénicie.

Une tour génoise de forme carrée a été édifée au sommet de l'île probablement vers 1595 (GRAZIANI, 1999).

Presque accolé à la côte nord de l'île et séparé d'elle de quelques mètres, se trouve le rocher de Pinarellu, petit îlot escarpé d'environ 3000 m<sup>2</sup> et de 12 m d'altitude.

L'accès à l'île peut se faire à pied car le chenal qui la sépare de la presqu'île de Capu di Fora est de faible profondeur (0,5 à 1 mètre). L'accès se fait également par bateau : les zones les plus abritées constituent des zones de mouillages fréquentées en été, à partir desquelles les plaisanciers peuvent débarquer sur l'île.

### 1.2 Aspects réglementaires et fonciers

Cf. figure 4.

#### 1.2.1 Loi Littoral

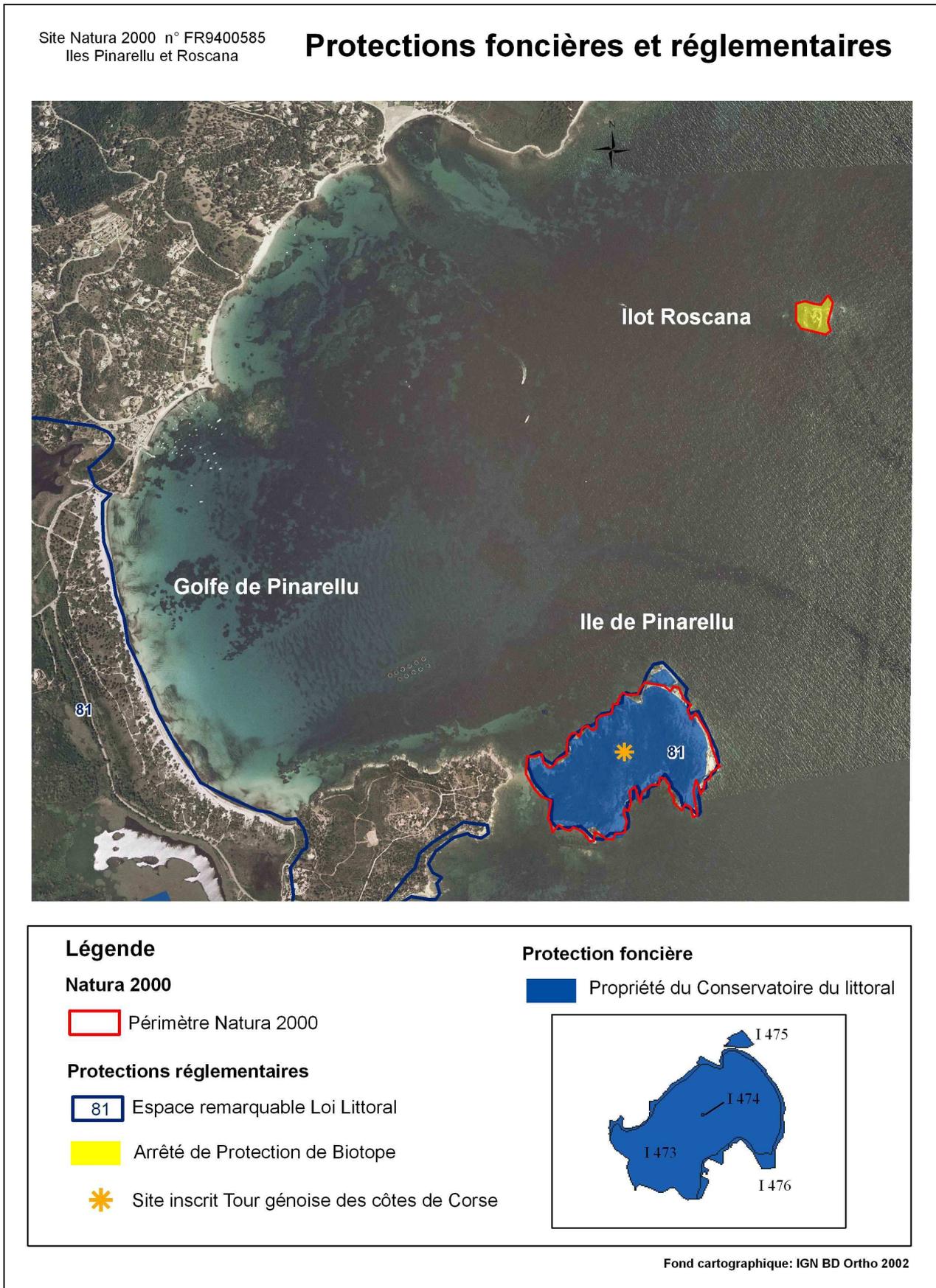
Les communes littorales sont soumises au champ d'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral ». Les recommandations de l'Etat pour l'application de cette loi en Corse du Sud ont été consignées dans l'Atlas Loi Littoral réalisé en 2001. L'atlas définit notamment :

- **Les espaces et milieux remarquables** relatifs à l'article L.146.6 du Code de l'urbanisme.

La préservation de ces espaces doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Seuls des aménagements légers peuvent y être implantés après enquête publique s'ils sont nécessaires à leur gestion, leur mise en valeur économique ou leur ouverture au public (conditions définies à l'article R.146.2 du Code de l'urbanisme).

L'île de Pinarellu est incluse dans l'espace remarquable n°81.

Figure 4. Aspects réglementaires et fonciers.



- **Les espaces proches du rivage** (article L146.4 du Code de l'urbanisme) pour lesquels l'extension limitée de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants doit être motivée et justifiée dans le Plan Local d'Urbanisme.

### **1.2.2 Tour de Pinarellu**

La tour de Pinarellu est un site inscrit « Tours génoises des côtes de Corse » au titre de la loi du 2 mai 1930. Les sites inscrits sont des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Un site inscrit ne peut subir de modifications qu'après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La tour est également inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté préfectoral n°92/384 du 04/08/92).

### **1.2.3 Aspects fonciers**

L'île de Pinarellu, cadastrée sous les parcelles I 473 à 476, appartient au Conservatoire du littoral et bénéficie ainsi d'une protection foncière.

L'intervention du Cdl sur l'île de Pinarellu a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 28/02/1979 et la totalité des parcelles a été acquise en 1981.

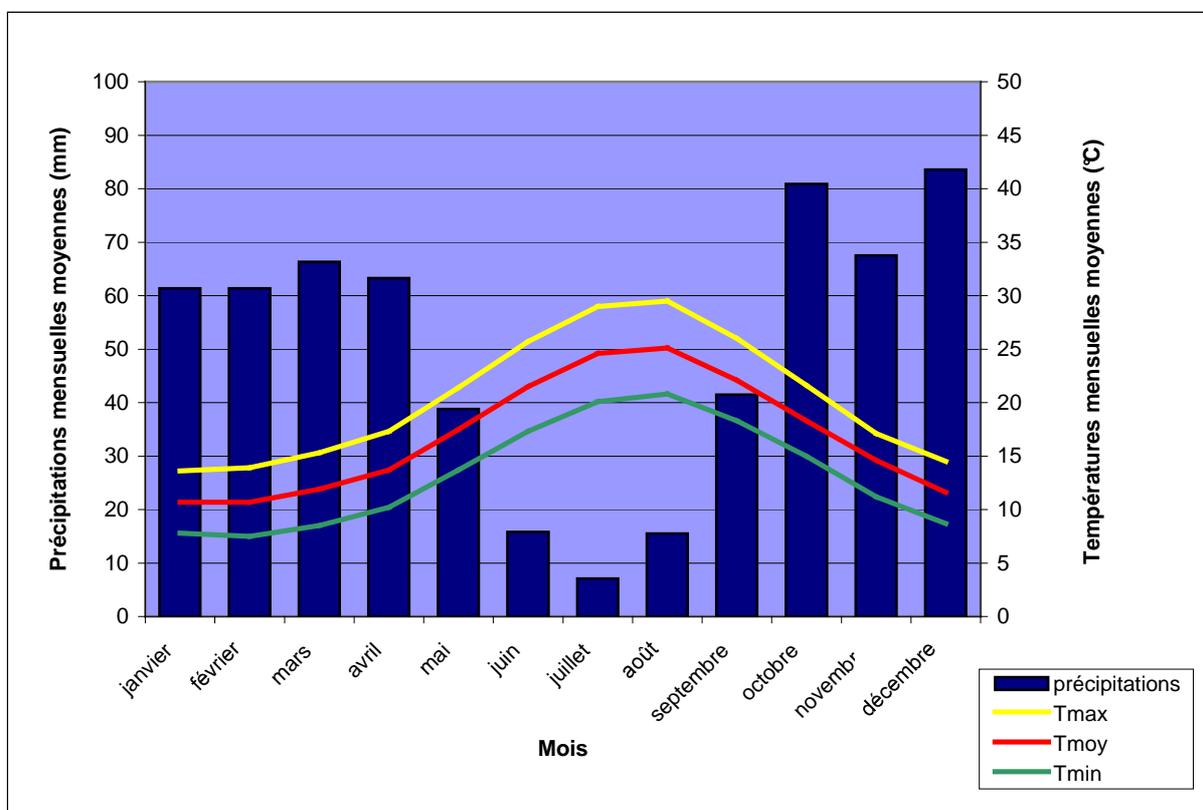


## 2 Milieu physique

### 2.1 Contexte climatique

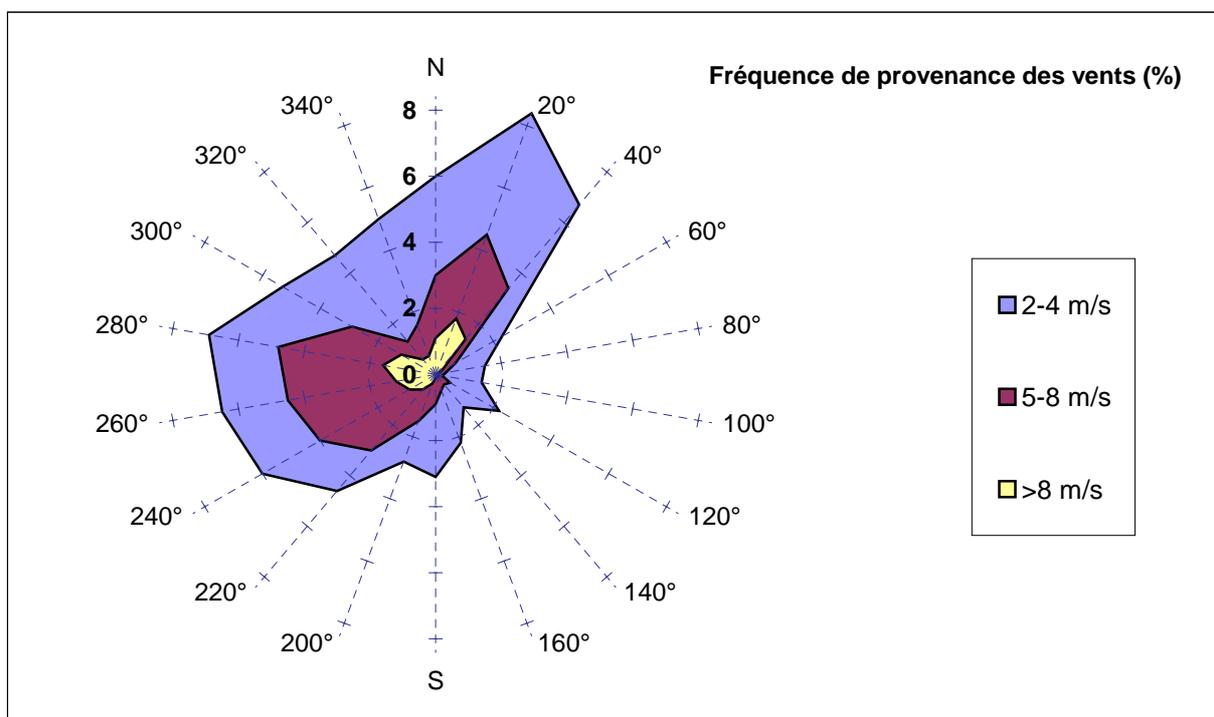
Cette région du littoral sud-est de la Corse est typiquement soumise à un **climat méditerranéen doux et humide** (Cf. figure 5 et Annexe I), avec une température moyenne annuelle de l'ordre de 16,8°C (l'isotherme de 17°C ceinturant le littoral de l'île, SIMI, 1981), une longue saison sèche en été et des précipitations assez abondantes mais irrégulières. Une moyenne annuelle d'environ 600 mm de pluie a été relevée au proche sémaphore de la Chiappa, au sud du golfe de Porto-Vecchio.

**Figure 5.** Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : Météo France).



Les vents dominants, tant en force qu'en fréquence, relevés par la station météorologique de la Chiappa sont de secteurs ouest et nord-est (Cf. figure 6). L'île de Pinarellu est directement exposée à ces vents et l'aspect désherbé et sans végétation des falaises du nord-est de l'île témoigne de la force des vents chargés d'embruns salés qui balayent les rochers. Une moyenne annuelle de 74 jours de vent fort (supérieur à 55 km/h) a été relevée au sémaphore de la Chiappa pour la période 1962-1998 (données Météo France).

**Figure 6.** Rose des vents – Station de la Chiappa (Moyennes 1963-1999. Source : Météo France).



## 2.2 Roches et sols

### 2.2.1 Géologie

L'étude de la carte géologique du secteur au 1/50 000 (ROUIRE *et al.*, 1993, cf. figure 7) permet de constater que toute la région littorale située entre l'embouchure du Stabiacciu au sud de Porto Vecchio et l'anse de Fautea au nord est constituée essentiellement de granodiorite à amphibole (<sup>1</sup>γ<sup>4</sup>). Il s'agit d'un granite à grain moyen à plutôt gros, et facilement altérable.

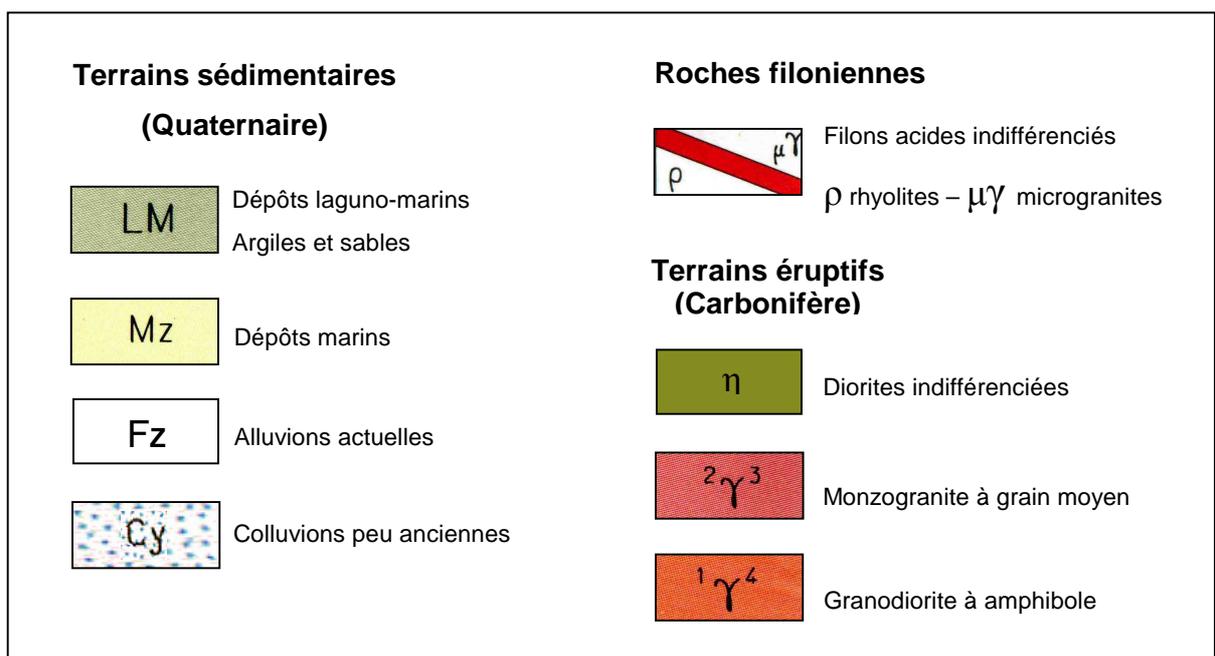
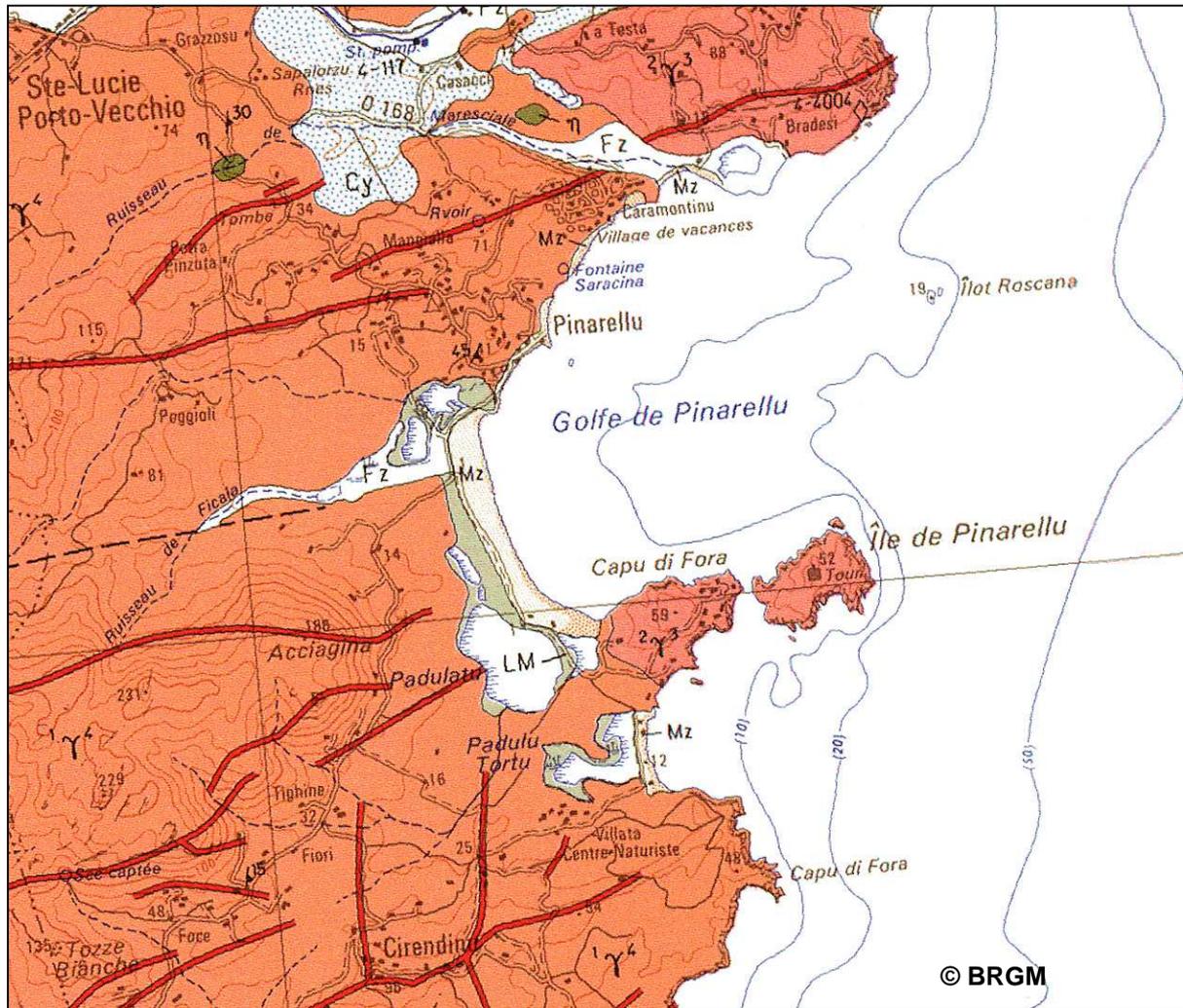
Le granite qui constitue l'île de Pinarellu présente un faciès différent appelé monzogranite (<sup>2</sup>γ<sup>3</sup>). De teinte nettement plus claire et de grain plus fin, il résulte d'une intrusion dans la granodiorite de Porto-Vecchio et est vraisemblablement plus résistant à l'altération que cette dernière. Cette roche, dont l'extension est très limitée, constitue ainsi les deux petits reliefs entre lesquels s'est établi le golfe de Pinarellu : le massif de la testa au nord et le Capu di Fora et l'île de Pinarellu au sud.

Les petites plages de l'île sont constituées de sables très grossiers et de petits galets de granite.

### 2.2.2 Pédologie

Sur l'île de Pinarellu, le pH du sol relevé dans les horizons supérieurs est globalement acide (pH compris entre 4 et 5). Plusieurs types de sols ont toutefois été décrits dans les années 80 par des scientifiques du Museum National d'Histoire Naturelle (SASCN, 1984).

Figure 7. Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).



- Lorsque la végétation est basse, on trouve un sol peu évolué (de type AC, pH = 5), de faible profondeur et de couleur claire, contenant de nombreux fragments de roche mère.
- Dans les zones de maquis arbustif ou arborescent, on rencontre un « sol brun méditerranéen » à horizon supérieur humifère peu épais et faiblement recouvert de litière (pH = 5).
- Dans les fonds de talweg, ces sols bruns sont plus riches en humus, avec des horizons supérieurs de couleur brune lorsqu'ils sont secs et noire lorsqu'ils sont humides. Ils sont meubles et profonds, mais recouverts d'une litière peu épaisse (pH = 5).
- Enfin, dans les secteurs où poussent de belles formations arborescentes de genévrier de Phénicie, chêne vert et arbousier, les « sols bruns forestiers méditerranéens », plus acides, dominant, avec des horizons supérieurs humifères épais, recouverts d'une litière de feuilles plus ou moins décomposées selon la profondeur (pH = 4 à 4,5).

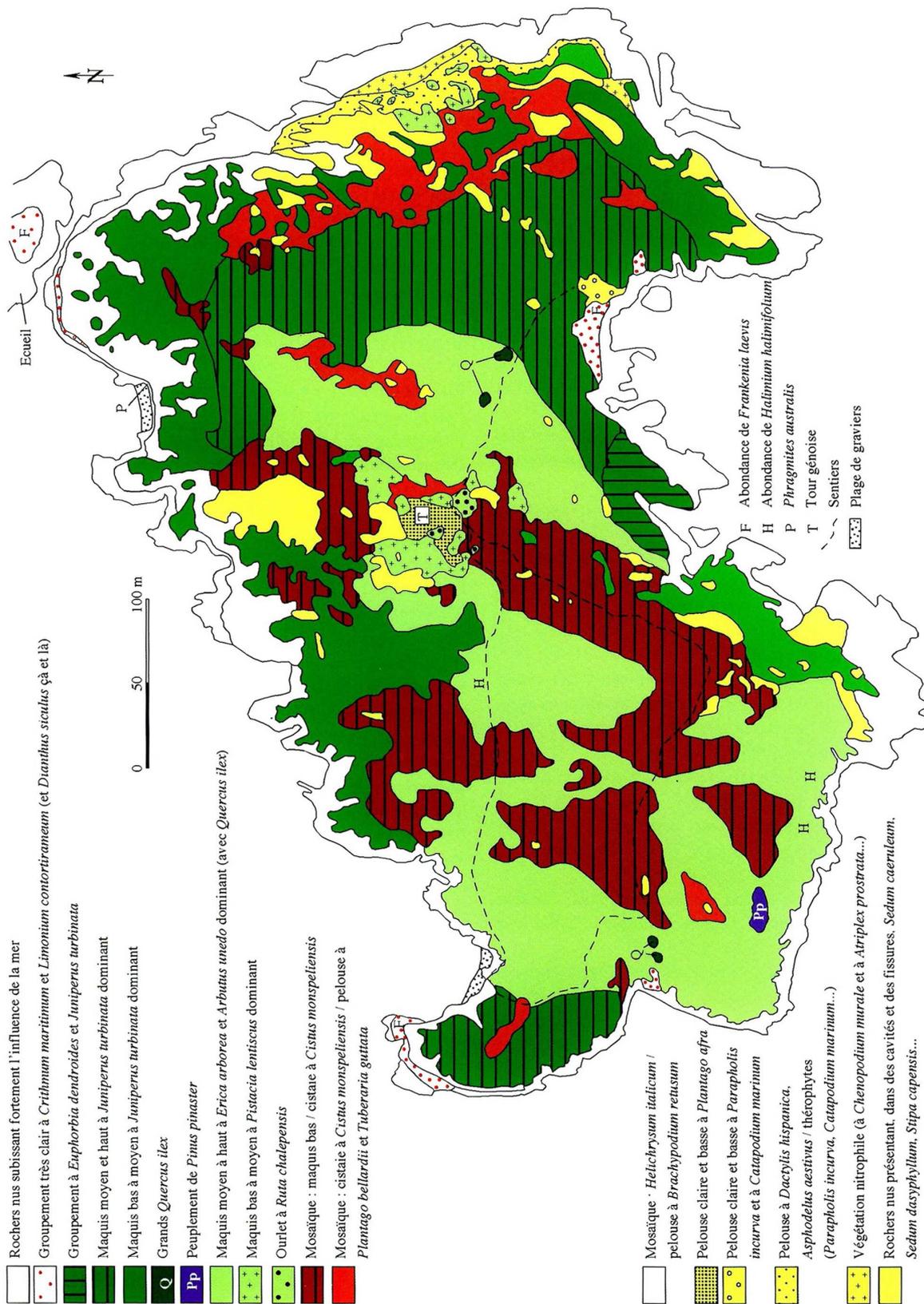
### 2.3 Hydrologie

Il n'existe pas de source ni de ruisseaux sur l'île de Pinarellu. A la fin de l'hiver et au début du printemps, on peut observer quelques ruissellements d'eau douce s'écoulant vers la mer après de fortes pluies dans les endroits les plus pentus. Un minuscule ruisseau semble apparaître parfois dans le vallon le plus boisé situé au sud-est de l'île. Cette sorte de résurgence, indiquée comme étant une source sur une carte établie dans les années 80 (SASCN, 1984) est mentionnée sur le plan Terrier de 1795, qui précise que « la fontaine de l'Isle de Pinnarello donne 3 lignes cubes d'eau », ce qui équivaut à un débit d'environ 7 mm<sup>3</sup> d'eau ! On ne peut donc guère parler aujourd'hui de source, ni encore moins de fontaine.

Bien que peu visible, un autre petit suintement d'eau douce doit exister au fond de la crique du nord de l'île, comme en témoigne la présence de quelques roseaux (*Phragmites australis*), plante caractéristique des marais d'eau douce ou saumâtre, et poussant ici juste au-dessus de la plage.



**Figure 8.** Carte de végétation de l'île de Pinarellu (tirée de PARADIS et POZZO DI BORGIO, 2003).



## 3 Milieu naturel

### 3.1 Végétation

Cf. Figure 8.

La végétation de l'île et du rocher de Pinarellu a été étudiée en détail par G. PARADIS et M.L. POZZO DI BORGO (2003) entre 1996 et 2002. La liste des espèces recensées par ces auteurs est présentée dans les annexes II (rocher) et III (île).

Nous décrivons ci-dessous les principales formations végétales de l'île.

#### 3.1.1 Les maquis

Pinarellu est l'îlot satellite de la Corse le plus boisé. Il présente en effet une couverture arbustive et arborée dense. Une grande moitié ouest de l'île, depuis la mer jusqu'à la tour, est recouvert d'un maquis moyen à haut dominé par la bruyère arborescente (*Erica arborea*) et l'arbousier (*Arbutus unedo*). Ce type de maquis est riche en espèces : on retrouve notamment le filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*), le calicotome (*Calicotome villosa*), plusieurs espèces de cistes (*Cistus monspeliensis*, *Cistus salviifolius*), et également quelques chênes verts (*Quercus ilex*) et pins maritimes (*Pinus pinaster*). La présence des chênes verts paraît indiquer que ces maquis sont des faciès de substitution à d'anciennes chênaies vertes après incendies (PARADIS & POZZO DI BORGO, 2003). Sur la partie ouest de l'île, ces maquis côtoient des maquis plus bas à lentisque et des cistaies.

La côte nord de l'île et sa partie sont couvertes d'un maquis moyen à haut dans lequel domine le genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata*). Les buissons de genévrier dominent le haut des rochers littoraux, formant même, sur la pointe nord-ouest de l'île, un fourré dense. Au niveau des falaises abruptes du sud, de grands genévriers poussent en compagnie d'euphorbes arborescentes.

#### 3.1.2 Les pelouses et fruticées basses

Le long de la côte nord et nord-est de l'île, des formations végétales basses de faible densité forment une étroite bande entre la végétation des rochers littoraux et les maquis. Elles sont formées de touffes d'immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*) ou de ciste à feuille de sauge (*Cistus salviifolius*), parfois en mosaïque avec des pelouses dominées par la graminée vivace *Brachypodium retusum*.

D'autres pelouses, à espèces vivaces ou annuelles printanières, recouvrent l'extrémité est de l'île, ainsi que les environs de la tour génoise. C'est dans les secteurs de pelouses rases de la côte nord de l'île que s'épanouissent au printemps les fleurs bleues du petit iris rare et protégé *Gynandris sisyrrinchium* (PARADIS & POZZO DI BORGO, 1999).

#### 3.1.3 La végétation des rochers littoraux

Sur les rochers proches de la mer, et particulièrement sur les côtes nord et est de l'île, ainsi que sur le rocher de Pinarellu, se développent des touffes de criste marine (*Crithmum maritimum*), de frankénie lisse (*Frankenia laevis*) et d'un statice endémique (*Limonium contortirameum*), plantes adaptées aux fréquentes expositions aux embruns salés et aux

vents violents. Un peu plus haut dans les falaises littorales, les touffes jaunes vif de lotier faux-cytise (*Lotus cytisoides*) se développent dans les anfractuosités.

Le rocher de Pinarellu abrite également quelques espèces des maquis sur son sommet : genévrier de Phénicie, lentisque et filaire, et quelques pieds d'immortelle d'Italie.

## 3.2 Faune

### 3.2.1 Invertébrés

Aucun inventaires des insectes ou autres amphibiens n'a été effectué sur l'île. Cependant lors de prospections réalisées en 1972, LANZA & POGGESI (1986) signalent la présence d'une dizaine d'espèces dont 7 insectes et 3 crustacés terrestres. La liste des invertébrés est présentée en annexe IV.

### 3.2.2 Reptiles et amphibiens

L'île de Pinarellu n'abrite pas d'amphibiens, en raison de l'absence de milieux humides.

En revanche on rencontre 2 espèces de reptiles (LANZA & POGGESI, 1986 ; DELAUGERRE & CHEYLAN, 1992) :

- le lézard tiliguerta (ou Lézard tyrrhénien, *Podarcis tiliguerta*), qui est le reptile le plus commun de Corse ;
- le phyllodactyle d'Europe, petit gecko nocturne présent sur l'île, mais aussi sur son îlot annexe, le rocher de Pinarellu.

### 3.2.3 Oiseaux

L'île de Pinarellu n'abrite pas de colonie de reproduction d'oiseaux marins. Elle se trouve probablement trop près de la côte pour que les nids, généralement au sol, soient protégés de certains prédateurs terrestres. Quelques goélands leucophée (*Larus cachinnans*) séjournent néanmoins fréquemment sur la tour génoise et sur les rochers des versants est et sud de l'île. Il est même probable que quelques couples nichent sur l'île et le rocher de Pinarellu.

La tour héberge régulièrement ou de façon épisodique des faucons crécerelle (*Falco tinnunculus*) et des chouettes effraie (*Tyto alba*). La nidification de ces 2 espèces n'est pour autant pas prouvée.

Dans les maquis et les zones boisées, plusieurs espèces de petits passereaux typiques de ces milieux ont été régulièrement entendues ou observées, comme la fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) ou la mésange charbonnière (*Parus major*).

Enfin, les falaises de l'île abritent 2 espèces nicheuses :

- le gobemouche gris (*Muscicapa striata*), dont un couple était notamment installé dans la crique située au nord-ouest de l'île en 2000.
- le pigeon biset (*Columba livia*), qui occupe régulièrement les grottes des hautes falaises de l'île et s'y reproduit. Cette espèce, bien connue des chasseurs et qui est l'ancêtre du pigeon domestique, ne niche plus à l'état sauvage en France continentale, où il n'existe plus que des populations d'individus hybrides issus de croisements avec des pigeons des villes (MAURIN et coll., 1994). Les populations

naturelles de pigeon biset des petites îles de Corse représentent donc un intérêt tout particulier pour la conservation de l'espèce en Europe occidentale (THIBAUT *et al.*, 1991).

### 3.2.4 Mammifères

En ce qui concerne les mammifères non volant, seules des traces de rat noir, de lapin et de caprins, dont un petit troupeau de boucs séjourne en hiver. La grande majorité des îlots satellites abrite en effet des populations de rat noir (*Rattus rattus*), d'autant plus ici que l'île est située très près de la côte ; et de lapin (*Oryctolagus cuniculus*) qui a été introduit sur une dizaine d'îlots (AGENC, 1989). Il s'agissait autrefois de mettre des lapins en réserve sur les petites îles.

Quatre espèces de chauve-souris ont été observées à plusieurs reprises jusqu'en 2000 par le Groupe Chiroptères Corse (G.C.C.) dans les failles et grottes marines de la côte sud de l'île. Cependant lors de visites effectuées par le G.C.C. en 2002 et 2007, plus aucun individu n'a pu être observé.

Il s'agissait de quelques individus pour les espèces suivantes :

- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)

Un groupe important de murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) de 30 à 40 individus a également été régulièrement observé entre 1989 et 1997 dans l'une des failles de l'îlot, qui semble constituer un gîte de transit.



## 4 Intérêt patrimonial de l'île de Pinarellu

Cf. figure 9.

### 4.1 Habitats d'intérêt européen

#### Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques - Code UE : 1240

Cet habitat est décliné dans les Cahiers d'habitats en 3 habitats élémentaires en fonction de critères écologiques et structuraux. Deux de ces habitats élémentaires sont présents sur la Punta Capicciola. On peut ainsi distinguer :

#### Végétation des fissures des falaises cristallines – Code UE : 1240-2

Groupe des falaises méditerranéennes – *Crithmo* - *Limonietea* - Code CORINE : 18.22

L'habitat correspond aux groupements de végétations halophiles et semi-halophiles des rochers littoraux siliceux ou calcaires fortement soumis aux embruns, essentiellement caractérisés par la criste marine (*Crithmum maritimum*) et des statices (*Limonium*) dont plusieurs espèces sont endémiques de Corse, d'un secteur ou même d'une pointe rocheuse (ARRIGONI & DIANA, 1993). Compte tenu des conditions difficiles du milieu, la végétation présente des adaptations pour résister à la sécheresse et à la salinité : ainsi les végétaux sont souvent charnus comme la criste marine ou très sclérophylles comme les *Limonium*. En raison de ces conditions écologiques particulières, l'habitat ne présente pas de dynamique d'évolution particulière.

Cet habitat est représenté sur l'île et sur le rocher de Pinarellu par un groupement à *Crithmum maritimum*, *Limonium contortirameum* et *Frankenia laevis*, où ce dernier est généralement dominant. Cet habitat se rencontre çà et là le long de la côte rocheuse et recouvre une faible surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>.

Ces groupements, d'une manière générale, ne sont pas en danger. En revanche ils peuvent être vulnérables au piétinement dans les zones les plus accessibles et surtout à l'envahissement des rochers littoraux par les griffes de sorcière (*Carpobrotus* spp.) qui réduisent parfois de manière significative les surfaces occupées par la végétation caractéristique de l'habitat.



*Limonium contortirameum*

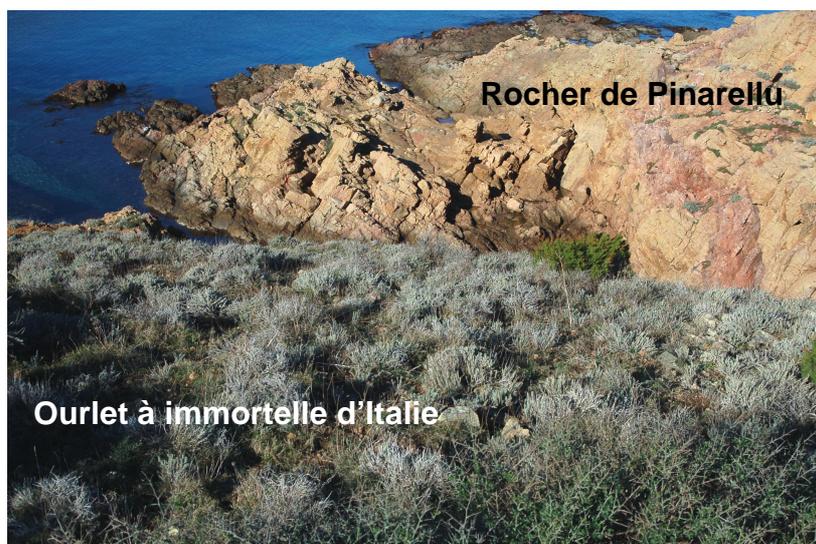
#### Garrigues littorales primaires – Code UE : 1240-3

Garrigues côtières à *Helichrysum* – *Euphorbion pithyusae* - Code CORINE : 32.217

En Corse, cet habitat correspond à des formations basses et claires dominées par l'immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*) et/ou l'immortelle à petites feuilles (*Helichrysum italicum* subsp. *microphyllum*), en association généralement avec l'euphorbe pin (*Euphorbia*

*pithyusa*) et la passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*). Cet habitat semi-halophile est peu étendu et constitue la transition entre les groupements des falaises (*Crithmo-limonieta*), avec lesquels il se trouve le plus souvent en mosaïque, et les maquis thermophiles à lentisque. Comme l'habitat précédent et compte tenu des conditions de milieu, cet habitat évolue peu, sinon lentement vers ce type de maquis.

Sur l'île de Pinarellu, on rencontre cet habitat sous la forme d'un ourlet à *Helichrysum italicum* qui occupe une surface réduite (environ 7700 m<sup>2</sup>) sur les plate-formes sommitales des falaises. La densité des touffes d'immortelles est faible et le recouvrement n'est jamais total. L'immortelle est associée notamment à la passerine hirsute et au ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*). Sur la pente nord-est, face au rocher de Pinarellu, les touffes d'immortelles sont en mosaïque avec une pelouse à brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) et dactyle (*Dactylis hispanica*) (PARADIS & POZZO DI BORGIO, 2003).



Cet habitat, à priori peu menacé, reste sensible à l'érosion et au piétinement. Sur les sites de reposoir des oiseaux marins, l'apparition d'espèces nitrophiles peut également entraîner une déstructuration des groupements végétaux originels.

### **Maquis (« matorral ») arbustif à genévrier de Phénicie – Code UE : 5210**

Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* – Code CORINE : 32.132

Les maquis arbustifs ou arborescents à genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata* = *Juniperus phoenicea* subsp. *eumediterranea*) sont en Corse, des formations exclusivement littorales et thermoméditerranéennes (GAMISANS, 1999).

La majeure partie de l'île est recouverte de maquis hauts dominés par le genévrier de Phénicie. Cet habitat s'étend sur une surface de 4,6 ha. La zone boisée la plus remarquable se trouve dans le vallon s'ouvrant au sud vers la mer, où poussent de grands genévriers en association avec de grands individus de chêne vert (*Quercus ilex*), arbusier (*Arbutus unedo*) et bruyère arborescente (*Erica arborea*). Cette belle formation arborescente peut être qualifiée de « forêt mixte basse à *Juniperus turbinata* et *Quercus ilex* » (PARADIS, 1993).

La menace la plus importante pesant sur ces formations arbustives ou arborescentes à genévriers est le passage du feu : le genévrier de Phénicie ne repart pas de souche après l'incendie et le taux de reprise des germinations est toujours faible. Après une ouverture du milieu, cette essence supporte mal la concurrence d'espèces plus dynamiques, à croissance plus rapide (calicotomes) et qui s'installent à sa place.



Matorral à genévrier de Phénicie (sud-est de l'île). De très grands individus sont visibles.

### **Fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente – Code UE : 5330**

Formations à euphorbes – *Junipero turbinatae-Euphorbietum dendroidis* - Code CORINE : 32.22

Les formations à euphorbe arborescente se développent généralement à l'étage thermoméditerranéen, sur les parois rocheuses et les rives étroites de falaises, en situation chaude ou protégée. Cet habitat se présente sous, la forme d'un maquis de quelques mètres de hauteur, avec selon le type, l'euphorbe arborescente, le lentisque (*Pistacia lentiscus*), le genévrier de phénicie (*Juniperus turbinata*), la bruyère arborescente (*Erica arborea*), le myrte (*Myrtus communis*)...

PARADIS & PIAZZA (2001) ont montré l'hétérogénéité floristique des groupements à *Euphorbia dendroides* selon les caractéristiques stationnelles. Cependant la physionomie de l'habitat est marquée par le port et les teintes successives de l'euphorbe en arbre. Le feuillage vert tendre, observable à l'automne et pendant l'hiver, est occulté par la couleur jaune des inflorescences à partir de la fin de l'hiver, puis les fruits et les feuilles prennent une teinte rouge à partir du printemps et jusqu'à la mi-juin, période à laquelle les feuilles commencent à tomber.



*Euphorbe arborescente* (Janvier 2008)

Sur l'île Pinarellu, la population d'Euphorbe arborescente, associée au genévrier de Phénicie et au lentisque, est localisée sur la pente de la petite baie du sud de l'île, de 2 à 30 m d'altitude. En 2001, elle comptait une soixantaine de pieds, avec une taille moyenne de 1 à 1,3 m et une faible densité (PARADIS & PIAZZA, 2001) pour 80 individus allant jusqu'à

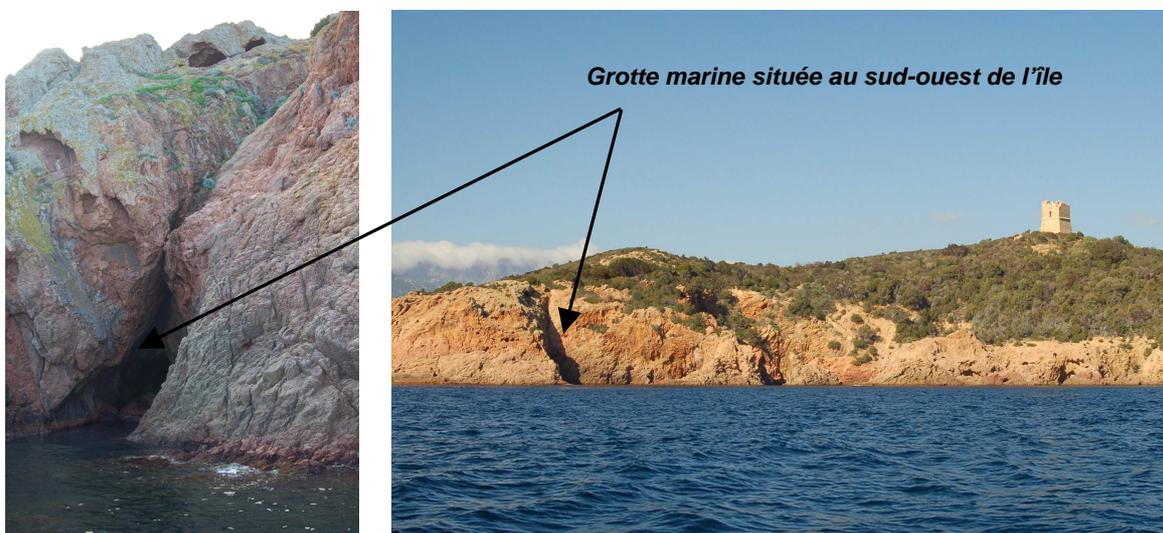
1,5 m en 2003 (PARADIS & POZZO DI BORGO, 2003). La surface occupée par l'habitat est de 1250 m<sup>2</sup> environ.

Cet habitat est globalement peu menacé, surtout sur l'île de Pinarellu, où le développement de l'urbanisation, qui constitue la principale menace, est impossible. Le feu peut constituer également un danger potentiel mais la régénération de l'habitat est toutefois possible après incendie.

### **Grottes à chauve-souris – Code UE : 8310**

Grottes – Code CORINE : 65

Les grottes naturelles sont peu nombreuses en Corse. Selon le G.C.C., 60 cavités naturelles présentant un intérêt patrimonial par la présence de colonies de chauves-souris sont actuellement connues sur l'île. La végétation de ces grottes est très mal connue, mais elle semble quasiment inexistante. Cet habitat a donc été caractérisé par l'importance des communautés de chiroptères qu'il héberge.



L'île de Pinarellu présente sur sa côte sud 2 grottes (sortes de failles marines naturelles) dont l'une d'elles (la plus importante) abrite de façon temporaire 4 espèces de Chiroptères inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » :: *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Miniopterus schreibersi* et *Myotis capaccinii* (G.C.C., 1999). Les effectifs des trois premières espèces citées sont peu importants, mais cette grotte constituait jusqu'en 2000 un gîte de transit pour une quarantaine d'individus de *Myotis capaccinii*, ce qui, d'après les critères retenus par le Groupe Chiroptères Corse, lui confère une importance régionale pour l'espèce (G.C.C., 1999). Aucune espèce de chauve-souris n'a été observée depuis lors des visites par le G.C.C en 2002 et 2007. Cependant l'habitat n'en est pas moins toujours présent.

## 4.2 Espèces d'intérêt européen

Une espèce animale, le phyllodactyle d'Europe et une espèce végétale, le silène velouté, inscrites à l'annexe II de la Directive habitats ont été observées sur les îlots.

### **Le phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) – Code UE : 1229**



#### **Description**

Le phyllodactyle d'Europe est un lézard trapu à peau lisse. C'est le plus petit gecko d'Europe, sa taille dépassant rarement les 8 cm, pour un poids moyen de 1,5 à 2 g. La face ventrale est blanchâtre tandis que le dos est gris brun, bleuâtre, marbré de

taches claires et sombres.

#### **Ecologie, répartition et habitat**

Le phyllodactyle est une espèce ovipare. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ou 3 ans et la reproduction a lieu au printemps. Chaque femelle pond jusqu'à 6 œufs par ans, répartis sur 2 à 3 pontes, dans des fissures, pierriers ou souches.

Cette espèce hiberne de novembre à mars. Au printemps et en été, son activité est strictement nocturne (chasse). Au cours de la journée, il reste généralement caché et bénéficie de la chaleur accumulée par les roches.

Le phyllodactyle est inféodé aux substrats rocheux qui jouent donc un rôle essentiel dans sa régulation thermique. On le rencontre sur tous les types de roches mais les granites en boules constituent des habitats particulièrement favorables.

En France, l'espèce est fortement présente sur les îles des Bouches du Rhône, Var et Alpes maritimes. En Corse, c'est une espèce commune peuplant toutes les régions rocheuses littorales, les îlots satellites et de nombreuses régions de l'intérieur. Le phyllodactyle, signalé sur le site pour la première fois dans les années 70 (VANNI & LANZA, 1978 *in* DELAUGERRE, 1984) fréquente les rochers de l'île, ainsi que le rocher de Pinarellu.

#### **Menaces potentielles**

En Corse continentale, l'espèce est localement menacée par le développement de l'urbanisation et les incendies, ces derniers affectant surtout le phyllodactyle par l'action de la chaleur sur les micro-habitats rocheux qui stérilise le milieu pour de longues périodes. Sur les îlots de petite taille comme Cornuta, ces menaces sont moindre (voire inexistantes pour l'urbanisation), mais le phyllodactyle peut être sujet à une prédation exercée par le rat noir.

### **Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) – Code UE : 1303**



#### **Description**

Le petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. La taille du corps (tête + corps) varie entre 3,7 et 4,5 cm pour une envergure des ailes de 19 à 25 cm et un poids de 4 à 10 g. Le petit rhinolophe possède un appendice nasal caractéristique en fer à cheval.

### **Ecologie, répartition et habitat**

Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectifs variables et donnent naissance à un seul petit de mi-juin à mi-juillet. La période d'hibernation de l'espèce s'étend de septembre-octobre à fin avril. Ces chauve-souris se nourrissent exclusivement d'insectes.

Espèce occupant tout le Paléarctique occidental, elle se rencontre très au nord (jusqu'à 52°N) et en altitude (jusque vers 2000 m). Elle est présente dans toute l'Europe du Sud, y compris les grandes îles méditerranéennes, et l'Europe centrale.

Le petit Rhinolophe est sédentaire et vit souvent au contact des hommes ; il occupe les combles des bâtiments en été pour se reproduire, les caves et les grottes fraîches en hiver, pour hiberner.

En Corse, le petit Rhinolophe est bien représenté. Il est présent dans toute l'île, en densités variables : il habite surtout l'étage méditerranéen dans l'intérieur, où les gîtes sont les plus abondants (anciens bâtiments ruraux abandonnés), surtout près de l'eau, dans les fonds de vallées, plus rarement dans les villages. Il est moins fréquent sur le littoral et en haute altitude.

**Sur le site concerné sa présence n'est pas toutefois pas significative :** quelques individus seulement (3 au maximum) ont été observés dans une grotte marine et dans des tafoni de l'île mais depuis 2000, aucun individu n'a pu être observé de nouveau (visites effectuées en 2002 et 2007 par le G.C.C.).

### **Menaces potentielles**

L'espèce est peu menacée en Corse. Sur l'île de Pinarellu, seule une fréquentation très importante du site, jusqu'alors assez faible, pourrait lui être préjudiciable.

### **Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) – Code UE : 1304**

#### **Description**



Le grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens. La taille du corps (tête + corps) varie entre 5,7 et 7,1 cm pour une envergure des ailes de 35 à 40 cm et un poids de 17 à 34 g. Le grand rhinolophe possède un appendice nasal caractéristique en fer à cheval.

### **Ecologie, répartition et habitat**

Le grand rhinolophe utilise généralement les grottes et les caves pour ses gîtes et les combles des bâtiments pendant la période de reproduction, où il se regroupe en colonies maternelles. Les femelles donnent naissance à un seul petit de mi-juin à mi-juillet. La période d'hibernation de l'espèce s'étend de septembre-octobre à avril. Ces chauve-souris se nourrissent exclusivement d'insectes.

Le grand Rhinolophe est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. On le rencontre à l'ouest de l'Angleterre mais pas en Irlande ; Il est rare au nord des Alpes et des Carpates et absent de Scandinavie. L'espèce a été trouvée en Afrique du Nord et en Asie, jusqu'au Japon. Elle occupe toute la France du littoral jusqu'à 2000 m d'altitude.

Les effectifs de cette espèce sont en régression alarmante dans toute l'Europe non méridionale (en Angleterre par exemple, les effectifs ont diminué d'un facteur 100 depuis le début du siècle).

En Corse, le grand rhinolophe n'est pas vraiment rare dans sa distribution, mais ses effectifs sont assez faibles (le total des observations ne dépasse pas 500 individus pour 80 gîtes). Son écologie reste toutefois mal connue. Il est présent dans toute l'île et a été observé en été jusqu'à 800 mètres d'altitude (en gîte) et jusqu'à 1500 m (dans des biotopes de chasse), et en hiver jusqu'à 1200 m. On le rencontre assez fréquemment en hiver (de mi-octobre à mi-mai), toujours dans des milieux souterrains frais, mais de façon isolée ou par petits groupes de quelques individus. Seulement deux regroupements d'une centaine d'individus sont connus dans l'île.

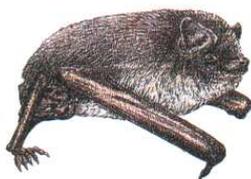
**Sur le site concerné, sa présence n'est pas significative**, un seul individu ayant été observé.

### **Menaces potentielles**

L'espèce est peu menacée en Corse. Sur l'île de Pinarellu, seule une fréquentation très importante du site, jusqu'alors assez faible, pourrait lui être préjudiciable.

## **Le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) – Code UE : 1310**

### **Description**



Le minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne. La taille du corps (tête + corps) varie entre 5 et 6,2 cm pour une envergure des ailes de 30 à 34 cm et un poids de 9 à 16 g. Il possède un front bombé caractéristique.

### **Ecologie, répartition et habitat**

Cette espèce est sédentaire, fortement grégaire et strictement inféodée aux milieux souterrains, en toutes saisons et en tous pays. Elle se caractérise également par l'utilisation de "cavités mères", qui accueillent les individus de toute une région pendant la période d'hibernation.

Le Minioptère de Schreibers possède une vaste aire de répartition puisqu'il est présent en Europe méditerranéenne, en Afrique jusqu'au Natal, en Asie méridionale et en Australie. Elle est présente dans toutes les îles méditerranéennes.

En France, cette chauve-souris se rencontre dans la moitié méridionale du pays ; à l'Ouest elle remonte jusqu'à la Loire et jusqu'au Jura par la vallée du Rhône (mais il s'agit surtout de visites occasionnelles).

En Corse, le minioptère est surtout présent dans la moitié nord de l'île, mais il est peu courant (noté dans seulement 20% des cavités). Il occupe des grottes et d'anciennes mines. Au sud de l'île, sa présence est exceptionnelle et n'a été constatée que sur le littoral. En altitude, des gîtes ont été observés jusqu'à 550 mètres, mais l'espèce a aussi été vue plus haut sur des biotopes de chasse (jusqu'à 1600 m.)

**Sur le site concerné, sa présence n'est pas significative**, un seul individu ayant été observé.

### **Menaces potentielles**

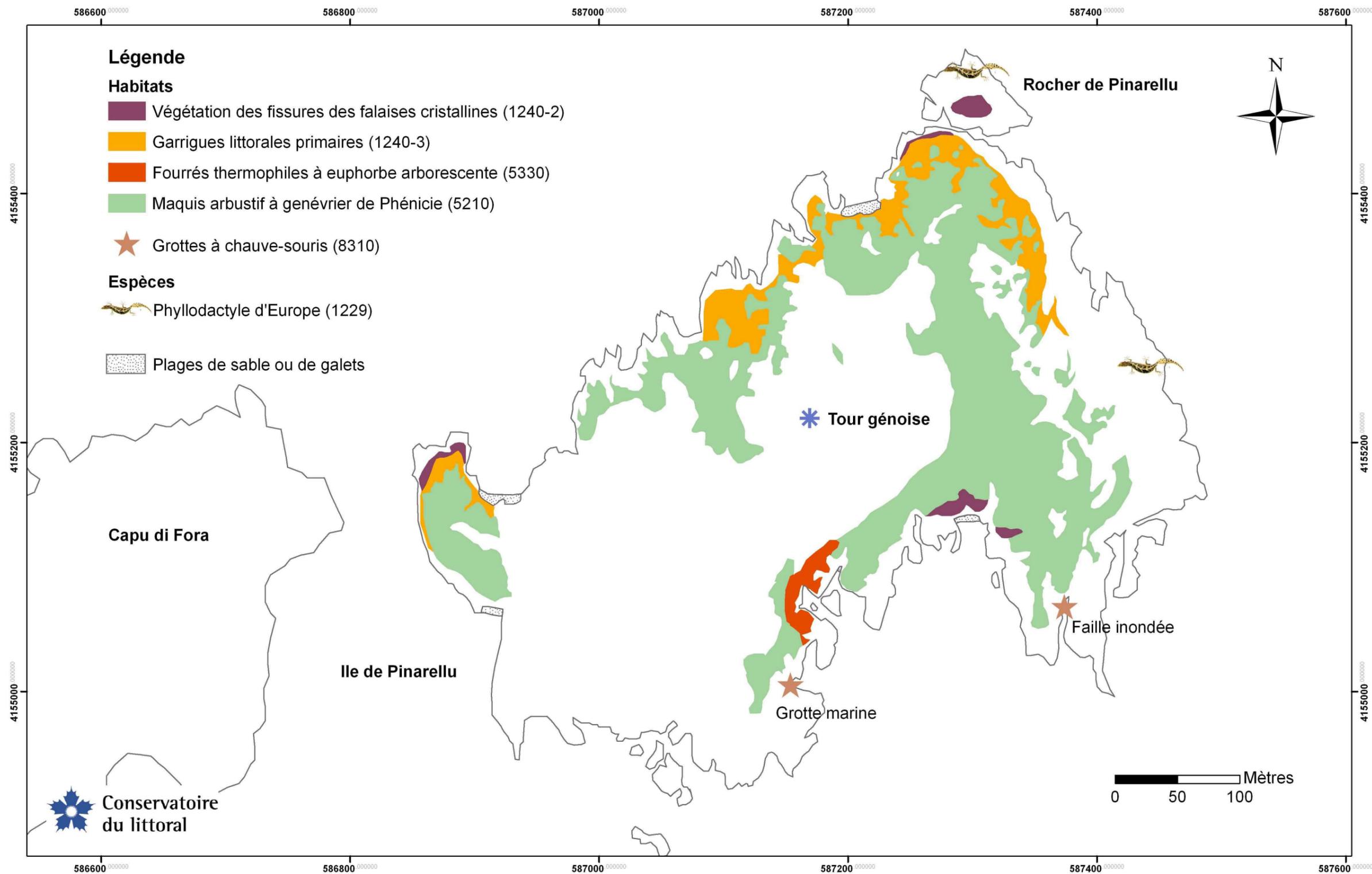
Sur l'île de Pinarellu, seule une fréquentation très importante du site, jusqu'alors assez faible, pourrait lui être préjudiciable.



Figure 9. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire de l'île de Pinarellu.

Site Natura 2000 n° FR9400585  
Iles Pinarellu et Roscana

## Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire





## **Le murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) – Code UE : 1316**



### **Description**

Le murin (ou vespertilion) de Capaccini est un chiroptère de taille moyenne. La taille du corps (tête + corps) varie entre 4,7 et 5,2 cm pour une envergure des ailes de 23 à 26 cm et un poids de 7,5 à 12 g.

### **Ecologie, répartition et habitat**

Le Murin de Capaccini est très grégaire et très troglophile en toutes saisons. Il recherche les milieux humides et vit le jour en milieu souterrain. Ses limites altitudinales ne sont pas connues. Cette chauve-souris est donnée comme rare et ses effectifs sont en régression dans toute la région méditerranéenne.

Espèce typiquement méridionale, le murin de Capaccini a une aire de répartition limitée, strictement limitée au pourtour méditerranéen (de l'Espagne à l'Iran, il est absent du Portugal) et à l'Afrique du Nord. Il est présent dans toutes les grandes îles de Méditerranée. En France, son aire de présence correspond à peu près à celle de l'olivier.

En Corse, l'espèce est présente du nord au sud de l'île, mais avec une distribution discontinue et sa répartition est restreinte par trois contraintes : l'altitude inférieure à 600 mètres, la présence d'eau et l'existence de gîtes souterrains.

L'effectif total de la Corse est inférieur au millier d'individus, ce qui est modeste, mais plus satisfaisant qu'en France continentale. En Corse, 3 gîtes de transit et 5 gîtes de reproduction sont actuellement connus.

Sur l'île de Pinarellu, sa présence a été régulièrement confirmée jusqu'en 2000. Un groupe de 30 à 40 individus a été régulièrement observé (1989, 1991, 1996 et 1997) dans une faille de l'île, utilisée alors comme gîte de transit, sans aucun indice de reproduction. Son absence depuis 2000 n'est pas expliquée (*données communiquées par le G.C.C.*).

### **Menaces potentielles**

Sur l'île de Pinarellu, seule une fréquentation très importante du site, jusqu'alors assez faible, pourrait lui être préjudiciable.

## **4.3 Autres espèces d'intérêt patrimonial**

En dehors des espèces précitées et considérées d'intérêt communautaire, l'île de Pinarellu abrite tout un cortège de plantes et d'animaux rares ou protégés à différents échelons qui confortent sa grande valeur patrimoniale. Ces espèces sont énumérées dans le tableau 1.

On peut notamment signaler la présence de l'iris faux-sisyrhinque (*Gynandris sisyrrhynchium*) : ce petit iris, protégé au niveau national et absent de France continentale, est assez rare en Corse. L'espèce fleurit aux mois d'avril et mai au sein de pelouses claires en association avec diverses espèces vivaces ou thérophytes. On comptait plus de 10000 pieds en 1999 (PARADIS & POZZO DI BORGIO, 1999).

Citons également les populations naturelles (non hybridées) de pigeon biset (*Columba livia*) nichant dans les falaises de l'île et qui représentent un intérêt patrimonial certain.

**Tableau 1.** Liste des espèces végétales et animales protégées sur l'île de Pinarellu.

Nom scientifique	Nom commun	Protection réglementaire	Livres rouges nationaux d'espèces menacées	Localisation
<b>Espèces végétales</b>				
<i>Serapias nurrica</i>	Serapias de la Nurra	Prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	Livre Rouge Flore menacée France-T. I (1995) : esp. prioritaire	5 pieds fleuris en 2002, partie ouest de l'île (Paradis et Pozzo di Borgo, 2003)
<i>Serapias parviflora</i>	Serapias à petites fleurs	Prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)		Une dizaine d'individus en 2002 (Paradis et Pozzo di Borgo, 2003)
<i>Drimia undata</i>	Scille à feuilles ondulées	Prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome II (à paraître)	2000 à 3000 individus sur rochers affleurants et zones sans végétation vivace haute (Paradis et Pozzo di Borgo, 2003)
<i>Gynandris sisyrrinchium</i>	Iris faux-sisyrrinque	Prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	Livre Rouge Flore menacée France-T. I (1995) : esp. prioritaire	Plus de 10000 pieds dans les pelouses claires en 1999 (Paradis et Pozzo di Borgo, 1999)
<i>Tamarix africana</i>	Tamaris d'Afrique	Prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome II (à paraître)	2 pieds chétifs observés en 2008 sur les petites criques du sud-ouest de l'île
<b>Espèces animales</b>				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Prot. Intégrale nationale (arrêté du 23/04/2007)	Livre Rouge Faune menacée France (1994) : esp. vulnérable	Tafoni, grottes et failles marines
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Prot. Intégrale nationale (arrêté du 23/04/2007)	Livre Rouge Faune menacée France (1994) : esp. vulnérable	Tafoni, grottes et failles marines
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Prot. Intégrale nationale (arrêté du 23/04/2007)	Livre Rouge Faune menacée France (1994) : esp. vulnérable	failles marines
<i>Myotis capaccini</i>	Murin de Capaccini	Prot. Intégrale nationale (arrêté du 23/04/2007)	Livre Rouge Faune menacée France (1994) : esp. vulnérable	failles marines
<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	Prot. intégrale nationale (arrêté du 22/7/1993)	Liste Rouge France, 1994 : esp. à surveiller	Ile et rocher de Pinarellu
<i>Podarcis tiliguerta</i> subsp. <i>tiliguerta</i>	Lézard tiliguerta (= L. tyrrhénien)	Prot. intégrale nationale (arrêté du 22/7/1993)	Liste Rouge France, 1994 : esp. à surveiller	Totalité de l'île

## 5 Activités humaines

### 5.1 Rappels historiques

L'île de Pinarellu a été utilisée par le passé comme site de surveillance, puisque le site est choisi comme lieu d'édification d'une tour au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle. Cependant les activités humaines semblent avoir été très réduites, voire inexistantes. On ne trouve notamment aucune trace d'activité agricole dans les documents anciens. Le plan Terrier de 1795 indique que « *l'Isle Pinnarellu [couvre] 48.60 arpens incultes* » qui se répartissent en « *24.30 arpens cultivables* » (mais non cultivés) et « *24.30 arpens incultivables* ». De même on ne trouve pas sur Pinarellu de restes de murets de pierres sèches, de terrasses ou de traces d'anciennes plantations d'oliviers qui attesteraient d'activités agricoles passées, comme c'est fréquemment le cas sur le littoral corse ou sur d'autres îles satellites.

#### La tour génoise

Si le passé de l'île est mal connu, de nombreux documents anciens nous renseignent sur celui de la tour génoise. L'historien Antoine-marie GRAZIANI (1999) a rassemblé ces documents. On apprend ainsi que dès 1573, la construction d'une « *grosse tour de 120 cannelle de pierres* » sur « *l'isola de Corsi* » est décidée par la République de Gênes. La demande d'édification d'une tour sur Pinarellu est réitérée par des corailleurs ligures menacés par les « *barbaresques* » qui pillent leurs embarcations, ainsi que par les populations locales (de Levie, Carbini,...) qui se déclarent « *prêtes à fournir les torregiani nécessaires et à participer aux dépenses nécessaires à l'entretien de la tour* » (Archives de Gênes, Fonds Corsica).

Probablement édiée vers 1595 (GRAZIANI, 1999), la tour est de forme carrée, d'une hauteur de 13 m, et dont chaque côté mesure 9,5 m à la base et 8 m au niveau du cordon. Les murs ont 1,5 m d'épaisseur et l'intérieur est constitué d'une pièce unique voûtée, pourvue de niches et d'une cheminée. Située au sommet de l'île à une altitude de 52 m, la tour domine de golfe de Pinarellu.

Gardée à l'époque par « *un chef et deux soldats* », elle a cependant été « *attaquée par les Turcs* » à plusieurs reprises, et brûlée en 1650 avec les tours de Benedettu, San Ciprianu et Fautea. En 1666, la tour « *est fournie d'une pièce d'artillerie* », qui a déjà disparu en 1673,

date à laquelle une visite de la tour fait état d'une grande dégradation du bâtiment. La tour est toutefois conservée et en 1713, « *un bombardier et deux soldats* » y sont installés.

Après la Révolution française, la tour de Pinarellu, comme la plupart des tours littorales de Corse, est gérée par les autorités françaises. Elle est affectée par un décret impérial de 1857 au service de l'Enregistrement et des Domaines. Elle est alors donnée comme « *en assez bon état de conservation* ».

Le Conservatoire du littoral devient propriétaire de la tour en 1981.



## **5.2 Activité pastorale**

L'île de Pinarellu a été utilisée comme zone d'isolement de boucs par un berger de Sainte Lucie de Porto-Vecchio. 4 à 5 boucs étaient isolés des femelles et des jeunes pendant les mois d'hiver et du printemps et récupérés au début du mois de juin, période à laquelle ils étaient réintégrés au troupeau et emmenés en estive en montagne.

L'utilisation des îles et îlots satellites de la Corse pour isoler boucs ou béliers des troupeaux était autrefois très fréquente en Corse et Pinarellu était un des derniers îlots où cette activité traditionnelle se perpétuait. Toutefois elle a cessé depuis le début des années 2000 (probablement 2003).

## **5.3 Activités de loisirs**

Cf. figure 10.

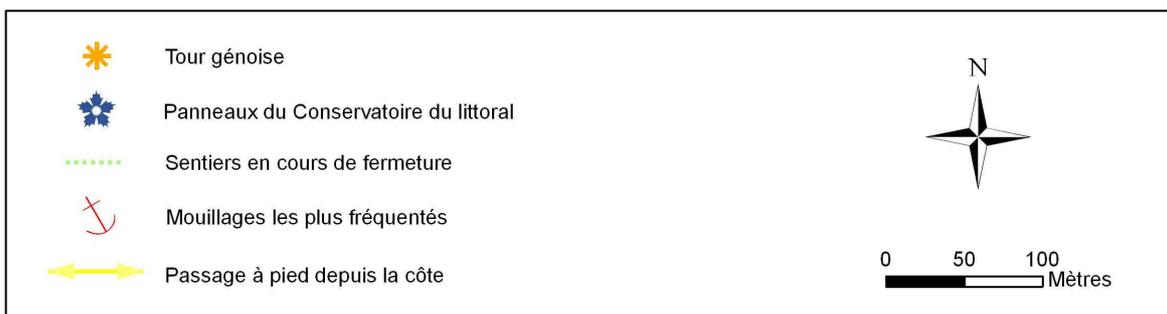
La forte urbanisation des proches alentours de l'île (Capu di Fora, hameau de Pinarellu) induit aujourd'hui une fréquentation touristique importante en été et au printemps. La tour constitue l'objectif principal des promeneurs : dès le mois de mai, ces derniers traversent à pied le bras de mer qui sépare l'île de la côte et empruntent les sentiers qui mènent à la tour. On ne dispose cependant pas de données précises concernant cette fréquentation. Certaines personnes débarquent également des bateaux de plaisance qui, dès que l'état de la mer le permet, viennent régulièrement mouiller au niveau des criques et plages de l'île. Selon les gardes du littoral, on peut observer une dizaine de bateaux par jour au mouillage pendant la haute saison. Le public quitte l'île le soir venu, l'interdiction de camper étant bien respectée.

Selon la société de chasse A Muvra, l'activité de chasse sur l'île est quant à elle quasi inexistante, un chasseur venant rarement sur l'île pour tirer le pigeon biset.

Figure 10. Aménagements et usages sur le site.

Site Natura 2000 n° FR9400585  
Iles Pinarellu et Roscana

## Aménagements et usages sur le site



Fond cartographique: IGN BD Ortho 2002



## 6 Aménagements et gestion récente du site

Depuis son acquisition en 1981 par le Conservatoire du littoral, l'île de Pinarellu, dont la gestion est confiée au Conseil Général de Corse du Sud, a fait l'objet de travaux d'aménagement afin de mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel et paysager, et de favoriser sa découverte par le public.

### 6.1 Travaux et aménagements réalisés

La synthèse des opérations réalisées sur l'île depuis 1989 est présentée en Annexe V.

#### 6.1.1 Restauration et illumination de la tour génoise

La tour, dont la façade sud était fortement abîmée, a été consolidée et restaurée de 1994 à 1996 avec des financements provenant du Conservatoire du littoral, de l'état, et des collectivités territoriales (CTC et département de Corse du Sud). Les travaux ont consisté principalement à mettre la tour hors d'eau (étanchéité et réfection de la terrasse), à restaurer les façades et à reconstituer le cordon extérieur qui ceinture la tour au niveau de son tiers supérieur. Les échaugettes situées autrefois au sommet n'ont pas été restaurées tandis que la façade nord a été volontairement conservée en l'état comme façade témoin.

En 1991, une première installation d'illumination nocturne est installée. Elle sera détruite par vandalisme par la suite. En 1999, des travaux de maçonnerie sont réalisés pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces équipements bénéficient d'une réfection en 2000 mais sont de nouveau détruits par la suite.



*Exemple de maçonnerie existante et « état » du dispositif (janvier 2008)*

#### 6.1.2 Ouverture de sentiers et pose d'une signalétique d'information

Durant les étés 1991 et 1992, des chantiers nature organisés par le WWF Italie permettent l'ouverture de 2 sentiers menant à la tour génoise. A cette occasion, des nettoyages des plages et des criques sont également réalisés. C'est également à cette période qu'est placée la signalétique du Conservatoire du littoral (4 panneaux).

Durant l'été 1995, les sentiers sont entretenus et améliorés par des élèves de l'école EDF de Ste Tulle. Là encore un nettoyage complet des criques est réalisé.

Pendant la période 1990-1998, un agent communal est affecté à temps partiel à la surveillance et à l'entretien des sites du Conservatoire du littoral situés alors sur la commune (Ile de Pinarellu et Fautea-Lavu Santu).

Depuis quelques années, les sentiers ne sont entretenus que par la fréquentation de l'île par le public et s'ils sont encore relativement praticables en 2008, ils ont une forte tendance à se refermer petit à petit.

## **6.2 Gestion actuelle du site**

Depuis 2005, la gestion du site est confiée au Conseil général de Corse du Sud. Les agents n'interviennent qu'en période estivale, entre les mois de juillet et septembre, pour des opérations de gardiennage et de nettoyage du site.

En 2007, ils ont effectué un passage sur le site par semaine.

## **7 Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB 2000-2007 et définition des objectifs pour la période 2008-2013**

### **7.1 Rappel des objectifs du DOCOB 2000-2007**

Les objectifs de gestion du DOCOB, regroupés autour des thèmes de la préservation des patrimoine naturel et historique et la valorisation du site pour l'accueil du public étaient les suivants :

#### **A. Préserver le patrimoine naturel**

Les habitats qui se développent sur l'île présentaient en 2000 un faible état de dégradation. L'île, propriété du Conservatoire du littoral et faiblement fréquentée est en effet peu menacée par les activités humaines. Le DOCOB avait donc prévu essentiellement un suivi des espèces de la Directive habitats (phylloctactyle et chiroptères) ainsi que de certaines espèces végétales rares et/ou protégées comme *Gynandris sisyrinchium* et *Drimia undata*. Afin de maintenir des zones ouvertes favorables à ces plantes de pelouses, le maintien d'une faible pression de pâturage par des caprins avait été préconisé.

#### **B. Préserver et valoriser la tour**

Le travail de sauvegarde de la tour génoise, qui menaçait de s'effondrer a été réalisé de 1994 à 1996. Le DOCOB avait donc envisagé une poursuite des travaux dans un objectif de retour à l'aspect originel et de mise en valeur par une illumination nocturne.

#### **C. Accueillir et informer le public**

Le DOCOB prévoyait une mise en valeur du patrimoine de l'île par la création de cheminements proposant au public des promenades agréables sans porter atteinte au milieu naturel, ainsi qu'une information sur l'histoire de la tour génoise.

#### **D. Réaliser des études complémentaires**

Afin de mieux connaître le patrimoine naturel de l'île (notamment à l'étage infra-littoral) mais aussi son histoire, le DOCOB préconisait la réalisation d'études écologiques et archéologiques complémentaires.

#### **E. Assurer la gestion du site**

L'appartenance de l'île au Conservatoire du littoral implique la mise en place d'une gestion régulière du site avec le Conseil Général de Corse du Sud. Le DOCOB prévoyait ainsi la mise au point d'actions de surveillance, d'entretien et de nettoyage régulier du site.

### **7.2 Mise en œuvre des actions et résultats obtenus**

La mise en œuvre des actions prévues au DOCOB et leur efficacité par rapport aux objectifs fixés sont résumées dans le tableau 2.

L'île de Pinarellu a souffert d'un manque de gestion organisée pendant la période du DOCOB. Peu d'actions ont ainsi été réalisées.



**Tableau 2.** Evaluation des actions menées dans le cadre du DOCOB 2000-2007 par rapport aux objectifs fixés.

Objectifs du DOCOB (2000)		Actions définies par le DOCOB		Objectifs de l'action	Opérations à mettre en œuvre	Indicateur de réalisation	Modalités de réalisation	Atteinte de l'objectif	
A	Préserver le patrimoine naturel	A1	<b>Gérer l'activité pastorale</b>	Maintenir des zones ouvertes favorables aux plantes rares inféodées aux pelouses	Maintien d'une charge pastorale de 5 caprins pendant 6 à 7 mois/an	0	Il semble qu'il y ait eu des boucs jusqu'en 2002 mais toute activité pastorale a cessé depuis lors		
		A2	<b>Suivre l'évolution des habitats et des populations d'espèces d'intérêt patrimonial</b>	Consserver la diversité des habitats et connaître la dynamique des espèces d'intérêt patrimonial					
		A2a	Suivre les populations de chiroptères		Recensement régulier des chiroptères dans les différents gîtes identifiés	**	Visite des gîtes à chiroptères par le GCC en 2001 et 2007		
		A2b	Suivre les populations de phyllodactyle (notamment sur le rocher de Pinarellu)		Inventaire des populations de l'île et du rocher de Pinarellu	0			
		A2c	Suivre les populations de plantes rares et protégées ( <i>Gynandris sisyrinchium</i> , <i>Drimia undata</i> )		Cartographie précise de la végétation	***	Inventaire et étude de la flore et de la végétation de l'île par G. Paradis et M.L. Pozzo di Borgo entre 1996 et 2002		
		A2d	Suivre les populations d'oiseaux rupestres (pigeon biset, chouette effraie, faucon crécerelle)		Suivi ornithologique de l'île	0			
B	Préserver et valoriser la tour	B1	<b>Poursuivre la restauration de l'édifice</b>	Finaliser la restauration de la tour afin de lui redonner son aspect originel	Réfection des 2 échauguettes	0			
					Réfection du dallage de la terrasse	0			
		B2	<b>Poursuivre et entretenir l'illumination de la tour</b>	Mettre en valeur le patrimoine historique de l'île et ajouter à l'intérêt paysager du secteur	Installer de nouveaux panneaux solaires				
					Intégrer les câbles et équipements photovoltaïques dans les maçonneries prévues à cet effet	0			
		B3	<b>Ouvrir la tour au public</b>	Rendre l'intérieur de la tour accessible au public	Création d'un escalier extérieur	0			
					Création d'un escalier intérieur pour atteindre la terrasse	0			
Installation d'une porte pour fermer l'édifice en hiver	0								

Objectifs du DOCOB (2000)		Actions définies par le DOCOB		Objectifs de l'action	Opérations à mettre en œuvre	Indicateur de réalisation	Modalités de réalisation	Atteinte de l'objectif
C	Accueillir et informer le public	C1	<b>Organiser des cheminements</b>	Permettre la promenade sur l'île sans porter atteinte au milieu naturel	Création d'un sentier d'accès à la tour depuis les ponts de débarquement	0		☹️
		C2	<b>Informier le public à la tour</b>	Valoriser le patrimoine de l'île	Installation d'un panneau extérieur ou d'une information à l'intérieure de la tour dans le cas de son ouverture	0		
D	Réaliser des études complémentaires	D1	<b>Etude archéo-zoologique des restes de la "citerne" de la tour</b>	Avoir une connaissance des activités humaines, de la faune et de l'occupation passée de l'île	Etude archéo-zoologique par différents spécialistes dans leur domaine des sédiments accumulés dans la partie basse de la tour	0		☹️
		D2	<b>Etude de l'étage infra-littoral</b>	Mieux connaître la faune et la flore marines du pourtour de l'île dans un objectif de préservation	Etude des peuplements animaux et végétaux (patelles, oursins, algues...)	0		
E	Assurer la gestion du site	E1	<b>Entretien des sentiers et la signalétique; nettoyer régulièrement le site</b>	Permettre une fréquentation et une découverte agréable du site	Maintien de l'ouverture des sentiers	0		😊
					Entretien de la signalétique (remplacement si nécessaire)	0		
					Ramassage régulier des déchets sur le rivage	***	Opérations régulières de nettoyage par les agents du CG 2A en période estivale (juillet à septembre)	

0 Opération non réalisée

\* Opération partiellement réalisée, niveau insuffisant

\*\* Opération partiellement réalisée

\*\*\* Opération réalisée

😊 Objectif atteint

😊 Objectif partiellement atteint

☹️ Objectif non atteint

#### A. Préservation du patrimoine naturel

L'étude de la végétation de l'île par G. Paradis et M.-L. Pozzo di Borgo a permis d'améliorer les connaissances sur la diversité végétale de l'île et de disposer d'une cartographie précise des principales formations végétales.

Le pâturage de l'île par des boucs a été abandonné depuis 4 ans. Il se peut que cela entraîne progressivement une modification de la végétation au niveau des pelouses où poussent des espèces remarquables comme *Gynandris sysirinchium* et *Drimia undata*.

En ce qui concerne la faune, seules des visites des gîtes à chiroptères ont été réalisées par le Groupe Chiroptères Corse. Elles n'ont pas pu confirmer la présence des différentes espèces repérées avant et pendant l'élaboration du DOCOB.

Les suivis de populations d'espèces végétales remarquables ainsi que des populations d'oiseaux et de phylloctyle n'ont pas été réalisés.

Il faut cependant rappeler que la plupart des actions proposées par le Comité de Pilotage en 2000 avaient principalement pour objet une amélioration des connaissances scientifiques sur l'île et ne participaient pas à une protection du patrimoine naturel au sens strict. Le statut d'appartenance de l'île au Conservatoire du littoral, qui la protège de toute urbanisation possible, ainsi que son isolement, même mince, de la côte, font du site un espace naturellement préservé. Le patrimoine naturel de l'île reste aujourd'hui dans un état de conservation très favorable.

#### B. Valorisation de la tour, C. Accueil du public et D. Réalisation d'études complémentaires

Les travaux et actions envisagés n'ont pas été réalisés. La mise en valeur de la tour et l'organisation de l'accueil et de la circulation du public sur l'île restent cependant néanmoins des thèmes essentiels qui correspondent à une réelle demande tant au niveau local (municipalité, habitants de Pinarellu) qu'au niveau des visiteurs occasionnels.

#### E. Mise en place de la gestion du site

La reprise de la gestion de l'île par le Conseil général de Corse du Sud est récente. Elle n'a consisté jusqu'en 2007 qu'en une des opérations hebdomadaires de surveillance, ainsi qu'en un nettoyage des déchets laissés sur l'île amenés par la mer ou laissés par les promeneurs.

### **7.3 Objectifs de gestion pour la période 2008-2013**

Compte tenu du faible taux de réalisation des actions du 1<sup>er</sup> DOCOB et de la non atteinte des objectifs, les objectifs pour la période 2008-2013 restent globalement les mêmes. Le Comité de Pilotage avait sans doute été trop ambitieux en ce qui concerne les suivis d'espèces ainsi que les travaux sur la tour.

Ainsi les 3 objectifs suivants ont été repris :

#### **A. Préserver le patrimoine naturel**

La conservation du patrimoine naturel de l'île reste l'enjeu majeur dans le cadre de la démarche Natura 2000. Compte tenu du caractère peu ou pas dégradé du site, il s'agit essentiellement de maintenir les habitats de l'île dans leur état de conservation actuel. Les actions du DOCOB sont donc orientées vers une surveillance de l'état du milieu et le suivi des espèces remarquables qui fréquentent ou se développent sur l'île, en particulier les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Les actions retenues par le Comité de Pilotage sont les suivantes :

A1. Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phyllodactyle d'Europe et chiroptères.

A2. Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.

### **B. Mettre en valeur la tour génoise**

La tour de Pinarellu, visible notamment depuis le hameau est un élément de paysage et de patrimoine fort de la commune. L'illumination nocturne était très appréciée des habitants et des vacanciers. Le développement des techniques et les nouvelles approches de cette activité permet d'envisager une réfection et une amélioration de l'illumination par l'intervention d'un architecte de la lumière afin de la rendre plus moderne et plus attrayante.

De plus, si la sauvegarde de la tour a été garantie par les travaux de 1994-1996, on peut toujours envisager de redonner à l'édifice son aspect originel. Ces travaux de restauration pourront être couplés à des travaux réalisés en vue de l'ouverture de la tour au public afin de valoriser au mieux cet élément de patrimoine architectural, historique et culturel.

Les actions retenues par le Comité de Pilotage sont les suivantes :

B1. Repenser l'illumination nocturne de la tour génoise.

B2. Poursuivre la restauration de la tour.

### **C. Améliorer l'accueil du public**

La région de Pinarellu connaît une forte fréquentation touristique au printemps et en été. L'île de Pinarellu, accessible à pied en été et surtout facilement accessible par bateau, constitue un attrait fort pour les vacanciers. La gestion *a minima* qui a été celle des dernières années doit aujourd'hui répondre à cette fréquentation du site par le public qui ira sans doute croissant. Il faudra donc notamment mettre l'accent sur l'aménagement de cheminements et l'entretien des équipements existants (signalétique, dispositif d'illumination de la tour).

Les actions retenues par le Comité de Pilotage sont les suivantes :

C1. Aménager un sentier de découverte de l'île.

C2. Renforcer la gestion du site.

## 8 Fiches action

Les mesures qui suivent sont celles qui, au vu du diagnostic du site qui a été réalisé, semblent les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

Certaines mesures peuvent être contractualisées sous la forme de contrat Natura 2000 donnant lieu à un co-financement du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, des fonds européens (FEADER) et des collectivités locales dans le cadre du Plan de développement Rural de la Corse (PDRC).

D'autres mesures seront déclinées sous la forme de recommandations et d'engagements dans la charte Natura 2000 du site.

Le tableau 3 récapitule les différentes actions préconisées pour répondre aux différents objectifs identifiés ainsi que les résultats attendus et le degré de priorité de réalisation des actions.

**Tableau 3.** Synthèse des objectifs et actions du DOCOB.

Enjeux identifiés	Objectifs du DOCOB		Mesures appropriées	Priorité	Résultats attendus	
Présence sur l'île d'habitats et espèces de la Directive Habitats, ainsi que d'espèces végétales protégées.	A	<b>Préserver le patrimoine naturel</b>	A1	Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phyllodactyle d'Europe et chiroptères.	1	Confirmation régulière de la présence ou de l'absence des espèces concernées sur le site.
			A2	Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.	2	Actualisation des données sur la végétation de l'île et confirmation régulière de la présence des espèces concernées.
Consensus local sur la nécessité d'améliorer et de moderniser la mise en valeur de la tour.	B	<b>Mettre en valeur la tour génoise</b>	B1	Repenser l'illumination nocturne de la tour.	1	Installation d'un nouveau dispositif d'illumination.
			B2	Poursuivre la restauration de la tour.	3	Restauration de la tour dans son architecture originelle et ouverture au public.
Fermeture des sentiers et dégradation des équipements (signalétique...).	C	<b>Améliorer l'accueil du public</b>	C1	Aménager un sentier de découverte de l'île.	1	Création et entretien d'un nouveau sentier.
			C2	Renforcer la gestion du site.	1	Maintien d'un site propre et agréable pour la promenade.



Préserver le patrimoine naturel

**Priorité 1**

## Fiche action A1 : Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phyllodactyle d'Europe et chiroptères.

### Contexte

L'île de Pinarellu abrite une population de phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*), espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Si cette espèce n'est à priori pas menacée sur l'île, un suivi léger permettra de contrôler sa présence.

De même, 4 espèces de chiroptères également inscrites à l'annexe II ont pu être observées dans des grottes et failles de la côte sud de l'île, en particulier un groupe conséquent de murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), régulièrement observé entre 1989 et 2000 mais plus depuis. Cette absence de fréquentation du dite depuis 2000 reste inexpiquée.

### Objectifs

- ◆ Confirmer régulièrement la présence du phyllodactyle d'Europe sur le site.
- ◆ Connaître la fréquentation ou l'absence de fréquentation de l'île par les différentes espèces de chauve-souris, en particulier le murin de Capaccini.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- |                            |        |
|----------------------------|--------|
| ◆ Phyllodactyle d'Europe   | E 1229 |
| ◆ Petit rhinolophe         | E 1303 |
| ◆ Grand rhinolophe         | E 1304 |
| ◆ Minioptère de Schreibers | E 1310 |
| ◆ Murin de Capaccini       | E 1316 |

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Contrôle régulier de la présence du phyllodactyle d'Europe sur l'île et le rocher de Pinarellu (tous les 2-3 ans).
- ◆ Visites régulières des grottes où ont été observées les chauve-souris.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Suivi présence phyllodactyle		X			X		AAPNRC
Suivi présence chiroptères			X			X	GCC

### Contraintes

- ◆ L'accès à l'île hors période estivale ainsi que l'accès aux grottes nécessite l'emploi d'un bateau.

### **Coût estimatif**

---

A déterminer.

### **Indicateurs de suivi**

---

- ◆ Présence/absence des espèces concernées.
- ◆ Effectifs des populations de chiroptères si nouvelles observations.

### **Partenaires et financements possibles**

---

- ◆ Conservatoire du littoral, DREAL, Association des Amis du PNRC, Groupe Chiroptères Corse.

Préserver le patrimoine naturel

Priorité 2

## Fiche action A2 : Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.

### Contexte

La végétation de l'île de Pinarellu est constituée d'une mosaïque d'habitats typiques des côtes rocheuses de Corse, dont 3 sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Elle comprend également plusieurs espèces protégées (*Gynandris sisyrinchium*, *Drimia undata*, *Serapias nurrica*, *Serapias parviflora*) ou d'un intérêt patrimonial certain pour la Corse (*Euphorbia dendroides*). Ces espèces (*Euphorbia dendroides* exceptée) sont inféodées à des milieux ouverts. Compte tenu de l'arrêt de toute activité pastorale sur l'île, l'évolution de la végétation peut se faire au détriment de ses espèces.

### Objectifs

- ◆ Suivre l'évolution de la végétation de l'île dans un objectif de conservation.
- ◆ Contrôler la présence des espèces protégées et évaluer leurs effectifs.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000.

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Actualisation de la cartographie de la végétation et des habitats à la moitié de la période de validité du DOCOB (2010).
- ◆ Evaluation régulière des effectifs des populations de plantes protégées : *Gynandris sisyrinchium*, *Drimia undata*, *Serapias nurrica* et *Serapias parviflora* (tous les 5 ans).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Travail de terrain et de cartographie			X	X	X		A déterminer
Suivi des populations	X					X	A déterminer

### Contraintes

- ◆ L'accès à l'île hors période estivale nécessite l'emploi d'un bateau.

### Coût estimatif

A déterminer.

### Indicateurs de suivi

- ◆ Evolution des surfaces des différents habitats d'intérêt européen.
- ◆ Présence/absence et effectifs des espèces végétales remarquables.

### Partenaires et financements possibles

- ◆ DREAL, Conservatoire Botanique de Corse.



Mettre en valeur la tour génoise

**Priorité 1**

## Fiche action B1 : Repenser l'illumination nocturne de la tour

### Contexte

La localisation de la tour génoise, visible notamment depuis les différents hameaux situés en bordure du golfe de Pinarellu, fait du monument un élément fort de paysage. Cette partie de la côte étant très fréquentée en journée comme le soir, notamment en période estivale, l'illumination nocturne de la tour constitue un atout touristique et paysager majeur et reconnu comme tel. C'est la volonté du Conservatoire du littoral, propriétaire du bâtiment, et de la commune de Zonza, de renouveler la mise en place d'un dispositif d'illumination moderne en faisant intervenir un architecte de la lumière.

### Objectif

- ◆ Mettre en valeur l'architecture de la tour dans le paysage du golfe de Pinarellu par un nouveau projet d'illuminations nocturnes.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Consultation de professionnels d'architecture lumière ;
- ◆ Mise en œuvre du projet retenu.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Consultation d'entreprises	X						Cdl
Travaux et inauguration du projet		X					

### Contraintes

- ◆ La tour génoise est un site inscrit « Tours génoises des côtes de Corse » inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- ◆ Le projet devra être alimenté par énergie solaire, aucun réseau électrique n'existant sur l'île.

### Coût estimatif

A déterminer.

### Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation du projet.

### Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, commune de Zonza, Conseil général de Corse du Sud.



Mettre en valeur la tour génoise

Priorité 3

## Fiche action B2 : Poursuivre la restauration de la tour

### Contexte

La restauration de la tour de Pinarellu en 1994-1996 a permis de sauvegarder l'édifice qui menaçait de s'écrouler et constitue une belle réussite. Dans l'optique de valoriser au mieux ce patrimoine, le comité de Pilotage souhaite poursuivre les travaux afin de redonner à la tour son aspect originel avec notamment la recréation des échauguettes. Dans le même temps, le Conservatoire du littoral souhaite entreprendre des travaux complémentaires afin de permettre l'accès du public au bâtiment et notamment à la terrasse.

### Objectif

- ◆ Restaurer la tour génoise dans son aspect originel.
- ◆ Rendre accessible le bâtiment au public en période estivale.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Réfection des 2 échauguettes et du dallage de la terrasse.
- ◆ Création d'un escalier extérieur et d'un escalier d'accès à la terrasse.
- ◆ Installation d'une porte.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Elaboration d'un avant projet sommaire en concertation avec les services de l'état concernés.			X				Cdl, DRAC, ABF
Consultation d'entreprises				X			Cdl
Demande de permis de construire				X			Cdl
Début des travaux					X		A déterminer

### Contraintes

- ◆ Site inscrit et monument historique.
- ◆ Accès au chantier difficile : accès par bateau à l'île et topographie compliquée.

### Coût estimatif

A déterminer.

### **Indicateurs de suivi**

---

- ◆ Réalisation du projet.

### **Partenaires et financements possibles**

---

- ◆ Conservatoire du littoral, DRAC de Corse, Architecte des Bâtiments de France, commune de Zonza.

Améliorer l'accueil du public

**Priorité 1**

## Fiche action C1 : Aménager un sentier de découverte de l'île

### Contexte

Les sentiers existant sur l'île de Pinarellu lors de l'élaboration du premier DOCOB n'ont pas été entretenus et se referment peu à peu. Certaines portions sont toujours empruntées par les visiteurs débarquant sur l'île qui désirent monter à la tour. Sans un entretien régulier, le risque est grand de voir se multiplier des cheminements à travers la végétation qui peut lui être très préjudiciable. De plus, les tracés actuels comportent de fortes pentes pour les sentiers les plus empruntés menant à la tour. Un nouveau tracé plus accessible doit être défini.

### Objectif

- ◆ Favoriser une circulation du public permettant une découverte de l'île respectueuse du milieu naturel et l'accès à la tour génoise.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000.

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Définir le meilleur tracé en vue de répondre à l'objectif fixé.
- ◆ Réaliser le sentier par un démaquisage sur le modèle du sentier existant entre les plages de Fautea et Lavu Santu.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Définition du tracé	X						CdI, CG2A
Ouverture d'un premier layon		X	X				CG2A
Finalisation du sentier			X	X			CG2A
Entretien du sentier					X	X	CG2A

### Contraintes

- ◆ Le tracé du nouveau sentier devra tenir compte de contraintes paysagères et topographiques et permettre l'accès à la tour à la fois depuis le principal lieu de débarquement et le passage « à pied » depuis la côte.
- ◆ Le sentier devra également être de largeur réduite (moyenne de 1,2 m) afin d'éviter tout balafre dans la végétation.
- ◆ Les travaux doivent être réalisés de préférence hors saison estivale.
- ◆ L'accès à l'île hors période estivale nécessite l'emploi d'un bateau.

### Coût estimatif

---

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Ouverture de sentier dans la végétation fermée dense.	8	?	
		<b>Total :</b>	<b>A déterminer</b>

### Indicateurs de suivi

---

- ◆ Délais de réalisation du projet, entretien des cheminements réalisés.

### Partenaires et financements possibles

---

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du Sud.

Améliorer l'accueil du public

**Priorité 1**

## Fiche action C2 : Renforcer la gestion du site

### Contexte

La gestion de l'île de Pinarellu, propriété du Conservatoire du littoral, est assurée par les agents du Conseil général de Corse du Sud. A raison d'une visite hebdomadaire sur l'île en été, les missions des agents jusqu'en 2007 ont uniquement consisté en des actions de gardiennage et de nettoyage du site. A partir de 2008, une place plus importante sera donnée à l'île de Pinarellu dans leurs interventions afin de mieux entretenir et véritablement faire vivre ce site.

### Objectif

- ◆ Mettre en place une gestion permettant au public de fréquenter et de découvrir un site propre et agréable.

### Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Ensemble du site Natura 2000.

### Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Surveillance, gardiennage du site et information au public en période estivale.
- ◆ Remplacement et entretien de la signalétique existante.
- ◆ Nettoyage régulier des côtes de l'île.
- ◆ Entretien des sentiers.
- ◆ Surveillance de l'arrivée potentielle de plantes envahissantes (griffes de sorcière)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Surveillance et information	X	X	X	X	X	X	CG2A
Remplacement de la signalétique	X	X					CG2A
Opérations de nettoyage	X	X	X	X	X	X	CG2A

### Contraintes

- ◆ L'accès à l'île hors période estivale nécessite l'emploi d'un bateau. Une solution durable doit être trouvée pour permettre le débarquement des agents de gestion sur l'île.

### Coût estimatif

A déterminer.

### Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation du projet.

### Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du Sud.





# Charte Natura 2000 pour le site FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »



## Présentation du site

Situé sur la commune de Zonza, le site Natura 2000 comprend les îles Pinarellu et Roscana, situées dans le golfe de Pinarellu.

L'île de Pinarellu est située au sud du golfe, séparée de la côte par un chenal d'une trentaine de mètres peu profond au niveau du Capu di Fora. Nommée « isola dei Corsi » jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle a une surface de 19 ha et culmine à 52 m d'altitude. Elle présente un relief doux mais est bordée de rochers et de falaises escarpés. Les falaises du nord de l'île sont creusées de petites criques où se nichent de minuscules plages. Des grottes et des failles marines découpent les falaises du littoral sud. Pinarellu est l'île satellite la plus boisée de Corse : elle est recouverte d'une végétation arbustive à arborescente dans les fonds de vallons, dominée par le genévrier de Phénicie. L'île est surmontée d'une tour génoise de forme carrée veillant sur le golfe. Edifiée vers 1595, la tour a été restaurée par le Conservatoire du littoral entre 1994 et 1996.

L'îlot Roscana est quant à lui situé face au hameau de Pinarellu à environ 900 m de la côte. Sa superficie est de 3150 m<sup>2</sup>. Il est entouré à l'est et à l'ouest de petits écueils de faible altitude. L'îlot présente une morphologie très escarpée et culmine à 19 m d'altitude. Peu de végétation arrive à se développer sur l'îlot, mais dans les anfractuosités de la roche, poussent quelques pieds de silène velouté.

## Les orientations du document d'objectifs

La présence sur l'île de Pinarellu et l'îlot Roscana d'habitats et espèces considérés comme d'intérêt communautaire par la Directive européenne Habitats (92/43/CEE) a conduit à l'inscription du site comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au réseau européen Natura 2000 qui vise la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de l'Union Européenne. La zone définie est ainsi appelée « Iles Pinarellu et Roscana » (site n°FR9400585) et couvre une superficie totale de 19,3 ha.

Afin de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place en vue d'atteindre cet objectif sur le site, un premier document d'objectifs (DOCOB) comportant un diagnostic territorial et des mesures de gestion, a été validé en 2000 sous l'égide d'un Comité de Pilotage présidé par le Préfet. Ce DOCOB a été soumis à évaluation et mis en révision en 2007 sous l'égide d'un nouveau COPIL présidé par le Conseil Général de Corse du Sud.

La révision du DOCOB a ainsi permis de faire un bilan des actions réalisées sur le site pendant la période 2000-2007 ainsi que de l'état de conservation du milieu naturel, et de confirmer les objectifs de gestion suivants :

Pour l'île de Pinarellu,

- ◆ **Conserver le bon état de conservation du milieu naturel** par un suivi régulier des habitats et des espèces remarquables. Compte tenu du statut de protection de l'île et de sa fréquentation peu importante, le patrimoine naturel de l'île est peu menacé. Il convient donc d'en assurer une surveillance régulière afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées dans le cas de l'identification d'une nouvelle menace.
- ◆ **Mettre en valeur la tour génoise** : emblème historique de la région et élément de paysage fort du golfe de Pinarellu, la tour génoise constitue la principale attraction de l'île. Une poursuite de sa restauration vers son aspect originel ainsi que la mise en place d'un projet ambitieux d'illumination nocturne a donc été jugé nécessaire.
- ◆ **Améliorer l'accueil du public** par un renforcement de la gestion de l'île par les gardes du conseil général de Corse du Sud avec notamment l'aménagement et l'entretien de sentiers de promenade.

Pour l'îlot Roscana,

- ◆ **Préserver les populations d'espèces remarquables**, en poursuivant les actions de protection du silène velouté en vue d'un maintien et d'une restauration de la population sur l'îlot, ainsi qu'en suivant régulièrement la population de phyllodactyle d'Europe.

### **Rappel de la réglementation en vigueur sur le site**

L'île de Pinarellu est incluse dans les espaces remarquables de la loi littoral et appartient dans son intégralité au Conservatoire du littoral depuis 1981. Cela implique une réglementation particulière pour le public fréquentant ces terrains : il y est en effet interdit de camper, de faire du feu, ainsi que de jeter des déchets.

L'îlot Roscana, qui fait partie du Domaine Public Maritime, fait l'objet d'un arrêté ministériel de protection de biotope (AMPB) depuis 2000 dans un objectif de préservation du silène velouté (*Silene velutina*), espèce végétale protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats comme espèce prioritaire. L'arrêté interdit l'accès à l'îlot en tout temps et à toute personne non autorisée, ainsi que toute action tendant à perturber, modifier ou dénaturer le site.

### **La charte Natura 2000 : définition et conditions**

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, les titulaires de droits réels et/ou personnels sur des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion de l'ayant droit (propriétaire, bailleur,...) en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site, conforme aux orientations définies dans le DOCOB. Elle comporte des engagements pour chaque grand type de milieu qui pourront être contrôlés par l'administration. Elle contient également des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles il a choisi d'adhérer.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

#### Deux engagements sont conditionnels à la signature de la charte :

- Le signataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur, indépendante de l'inscription du site au réseau Natura 2000.
- Le signataire s'engage à autoriser l'accès des terrains au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de conservation des habitats naturels et des espèces.

## Les engagements et recommandations de la charte

(Les points de contrôle de chaque engagement sont présentés en annexe de la charte.)

### Ensemble du site Natura 2000

Je m'engage à :

- Informer la structure animatrice du DOCOB si j'envisage de réaliser des travaux ou aménagements non prévus par celui-ci.
- Mettre en place une gestion conforme aux objectifs et aux prescriptions du DOCOB.
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.

Recommandation

- ◆ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles des dispositions prévues par la charte.

### Ilot Roscana et rochers littoraux de l'île de Pinarellu

Je m'engage à :

- Mettre en œuvre les suivis d'espèces d'intérêt communautaire dans les conditions prévues par le DOCOB.
- Surveiller la présence de plantes envahissantes (griffes de sorcière) et prendre les mesures nécessaires à leur éradication si celle-ci est avérée.

Recommandation :

- ◆ Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux littoraux et informer de la présence des espèces d'intérêt européen qui y vivent.

### Maquis de l'île de Pinarellu

Je m'engage à :

- Aménager et entretenir es sentiers en respectant le milieu naturel et en privilégiant leur intégration dans le paysage.

Recommandation :

- ◆ Privilégier une non intervention sur ces milieux.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'adhérent

## **Annexe : Points de contrôle des engagements**

### Engagements conditionnels à la signature de la charte :

- ◆ Respect de la réglementation

*Point de contrôle : Observations réalisées par les gardes du littoral, présence/absence de procès verbal.*

- ◆ Autorisation de pénétration sur les terrains

*Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.*

### Engagements généraux :

- ◆ Réalisation de travaux

*Point de contrôle : présence/absence de nouveaux aménagements non autorisés.*

- ◆ Gestion quotidienne

*Point de contrôle : bilan d'activité du gestionnaire.*

- ◆ Dégradation des habitats

*Point de contrôle : contrôle sur place.*

### Engagements liés aux îlots et rochers littoraux

- ◆ Mise en œuvre des suivis d'espèces

*Point de contrôle : bilan d'activité de la structure chargée de la réalisation des suivis.*

- ◆ Surveillance de l'apparition de plantes envahissantes

*Point de contrôle : présence/absence de l'espèce concernée : Caprobrotus spp..*

### Engagements liés aux milieux boisés :

- ◆ Aménagement de sentiers

*Point de contrôle : contrôle sur place de la réalisation des travaux dans la limite de validité du DOCOB.*



## Bibliographie

### Document ayant servi de base à la rédaction du présent DOCOB

**A.G.E.N.C., 2000.** Document d'objectifs du site « îles Pinarellu et Roscana » (n°FR 9400585) proposé au futur réseau Natura 2000. Île et rocher de Pinarellu, 27 p.

### Bibliographie citée dans le texte

**A.G.E.N.C., 1989.** Les îlots satellites de la Corse : patrimoine naturel et conservation. Rapport DREAL : 50 p.

**ARRIGONI P. V. & DIANA S., 1993.** Contribution à la connaissance du genre *Limonium* en Corse. *Candollea*, 48 : 631-677.

**DELAUGERRE M., 1984.** Synthèse des connaissances herpétologiques et observations originales dans la réserve naturelle des îles Cerbicale-Lavezzi (Corse du Sud). *Trav. Scient. Parc nat. Rég. & Rés. Nat. Corse*, 12 : 1-17.

**DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992.** Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. PNRG / EPHE, 128 p.

**GAMISANS J., 1999.** La végétation de la Corse. Edisud, 391 p.

**GRAZIANI, A.-M., 1999.** Etude sur quelques tours du littoral de la Corse. Association Pandetta Corsica.

**Groupe Chiroptères Corse (G.C.C.), 1999.** Evaluation de la prise en compte des chiroptères de l'Annexe II dans le réseau Natura 2000 en Corse. Rapport pour la DREAL.

**LANZA B. et POGGESI M., 1986.** Storia naturale delle isole satelliti della Corsica. *L'universo*, Firenze, LXVI (1) : 200 p.

**MAURIN H. (et coll.), 1994.** Le livre rouge – Inventaire de la Faune menacée en France. Editions Nathan / Museum National d'Histoire Naturelle / WWF, Paris : 176 p.

**PARADIS G., 1993.** Les formations à *Juniperus phoenicea* et *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* sur le littoral de la Corse. Coll. Phytosocio. XX, « Dynamique forestière », Bailleul, 24-26 oct. 1991 : 345-358, J. Cramer, Berlin-Stuttgart.

**PARADIS G. & PIAZZA C., 2001.** *Euphorbia dendroides* en Corse : chorologie et phytosociologie. *Bull. Société Botanique Centre-ouest, N.S.*, 32 : 147-178.

**PARADIS G. & POZZO DI BORGO M.L., 1999.** Chorologie et description des stations de l'espèce protégée *Gynandris sisyriuchium* (L.) Parl. (*Iridaceae*) en Corse. *Bull. Société Botanique Centre-ouest, N.S.*, 30 : 3-20.

**PARADIS G. & POZZO DI BORGO M.L., 2003.** Contribution à l'étude de la flore et de la végétation des îlots satellites de la Corse. 10<sup>ème</sup> Note : île de Pinarellu. *J. Bot. Soc. Bot. France* 21: 11-32.

**ROUIRE et al., 1993.** Carte géologique à 1/50000 et notice explicative : Porto-vecchio. BRGM.

**Société des Amis du Service de Conservation de la Nature (SASCN), 1984.** Bilan écologique en vue d'un plan de protection de l'île de Pinarellu (Corse du Sud). Rapport de Synthèse, juin 1984 pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 42 p.

**SIMI P., 1981.** Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse. *Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse* N°1 : 608 p.

**THIBAUT J.-C., DAYCARD L. & I. GUYOT, 1991.** La reproduction du Pigeon biset *Columba livia* sur des îlots de Corse. *Oiseau & Revue fran. Orn.*, 60 : 110-117.

### **Autres documents consultés et utilisés**

#### **Cahiers d'habitats Natura 2000 :**

Tome 2 : Habitats côtiers, 2005. MNHN/La documentation française, 399 p.

Tome 4 : Habitats agropastoraux volume 1, 2005. MNHN/La documentation française, 445 p.

Tome 5 : Habitats rocheux, 2004. MNHN/La documentation française, 381 p.

Tome 7 : Espèces animales, 2004. MNHN/La documentation française, 353 p.

#### **Publications de l'Atelier Technique des Espaces Naturels**

ATEN, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144p.

ATEN, 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Cahier technique n°79, 72 p.

## **Annexes**



Annexe I. Statistiques météorologiques Météo France pour la station de la Chiappa.



## FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

### LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>La température la plus élevée (°C)</b> <small>Records établis sur la période du 01-01-1962 au 07-05-2007</small>													
	22.5	23.4	27.0	27.6	31.4	36.8	41.0	39.0	34.4	31.5	26.2	22.6	41.0
Date	06-2001	05-1980	22-2001	20-1992	29-2006	15-2003	11-1988	10-1994	23-1987	03-2003	10-1985	06-2006	1988
<b>Température maximale (moyenne en °C)</b>													
	13.6	13.9	15.3	17.3	21.4	25.7	29.0	29.5	26.0	21.6	17.1	14.5	20.4
<b>Température moyenne (moyenne en °C)</b>													
	10.7	10.7	11.9	13.7	17.5	21.5	24.6	25.1	22.1	18.3	14.1	11.6	16.8
<b>Température minimale (moyenne en °C)</b>													
	7.8	7.5	8.5	10.2	13.7	17.3	20.1	20.8	18.3	15.0	11.2	8.7	13.3
<b>La température la plus basse (°C)</b> <small>Records établis sur la période du 01-01-1962 au 07-05-2007</small>													
	-1.5	-2.9	-0.2	3.3	6.4	10.2	13.5	14.1	12.0	5.4	2.4	0.4	-2.9
Date	03-1963	10-1968	06-1993	07-1979	05-1987	06-1980	21-2000	23-1978	26-1972	31-1974	20-1971	16-1963	1986
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Tx >= 30°C	-	-	-	-	0.1	1.8	10.4	13.2	1.6	-	-	-	27.0
Tx >= 25°C	-	-	-	0.0	3.3	18.4	30.0	29.9	20.6	4.0	0.1	-	106.3
Tx <= 0°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
Tn <= 0°C	0.2	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.4
Tn <= -5°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tn <= -10°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<small>Tn : Température minimale, Tx : Température maximale</small>													
<b>La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)</b> <small>Records établis sur la période du 01-07-1936 au 07-05-2007</small>													
	66.0	82.0	81.0	84.0	52.5	39.0	30.0	90.4	62.6	138.0	70.0	75.2	138.0
Date	08-2009	02-1963	29-1974	16-2004	14-1980	10-1987	14-2002	26-1975	17-1998	21-1985	13-1983	24-1990	1985
<b>Hauteur de précipitations (moyenne en mm)</b>													
	61.4	61.4	66.3	63.3	38.8	15.8	7.1	15.5	41.5	80.9	67.5	83.6	603.1
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Rr >= 1 mm	7.4	7.3	7.3	7.9	5.4	2.6	1.3	2.1	4.4	6.9	8.2	8.4	69.1
Rr >= 5 mm	3.7	3.6	3.6	3.9	2.3	1.0	0.4	0.8	2.5	3.9	4.2	4.3	34.0
Rr >= 10 mm	2.1	1.8	2.2	1.8	1.2	0.5	0.2	0.3	1.3	2.3	2.2	2.4	18.2
<small>Rr : Hauteur quotidienne de précipitations</small>													

Page 1/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud  
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9  
Tél. : 0495237670 - Fax : 0495237680



## FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

### LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>Degrés Jours Unifiés</b> (moyenne en °C)													
	226.5	206.4	188.4	128.2	36.2	1.1	0.0	0.0	1.1	26.3	117.9	197.7	1129.8
<b>Rayonnement global</b> (moyenne en J/cm <sup>2</sup> ) Données non disponibles													
<b>Durée d'insolation</b> (moyenne en heures) Données non disponibles													
<b>Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation</b> Données non disponibles													
<b>Evapotranspiration potentielle</b> (ETP Penman moyenne en mm) Données non disponibles													
<b>La rafale maximale de vent</b> (m/s) <span style="float: right;">Records établis sur la période du 01-01-1981 au 07-05-2007</span>													
	50	50	38	31	32	30	37	35	31	38	39	42	50
Date	31-1983	27-1990	27-1988	25-1982	27-1996	22-1998	08-1996	28-1996	13-1998	11-1981	28-1983	16-1981	1980
<b>Vitesse du vent moyenné sur 10 mn</b> (moyenne en m/s)													
	4.4	4.3	4.1	4.3	3.3	3.4	3.1	3.2	3.9	3.9	4.5	4.5	3.9
<b>Nombre moyen de jours avec rafales</b> Données non disponibles													
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Brouillard	0.1	0.1	0.3	0.4	0.6	0.2	0.1	0.0	0.1	0.3	0.2	0.2	2.8
Orage	0.5	0.7	0.8	1.4	1.6	1.1	2.0	2.2	2.3	2.0	1.2	0.9	16.8
Gêle	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	0.0	0.0	0.1	0.6
Neige	0.2	0.2	0.1	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.2	0.7

Ces statistiques sont établies sur la période 1971-2000 sauf pour les paramètres suivants :  
vent (1981-1998)

- : donnée manquante  
.: donnée égale à 0

Page 2 / 2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud  
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9  
Tél. : 0495237670 - Fax : 0495237680

**Annexe II.** Inventaire de la végétation du rocher de Pinarellu réalisé par G. PARADIS et M.-L. POZZO DI BORGO en 1997 (2003).

Gymnospermes

**Cupressaceae :**

*Juniperus turbinata*

Angiospermes – Monocotylédones

**Liliaceae :**

*Allium commutatum*

*Asparagus acutifolius*

**Poaceae :**

*Catapodium marinum*

*Cynodon dactylon*

*Dactylis hispanica*

Angiospermes – Dicotylédones

**Anacardiaceae :**

*Pistacia lentiscus*

**Apiaceae :**

*Crithmum maritimum*

*Daucus carota* subsp. *hispanicus*

**Asteraceae :**

*Helichrysum italicum* subsp. *italicum*

*Reichardia picroides*

**Caryophyllaceae :**

*Dianthus sylvestris* subsp. *siculus*

**Fabaceae :**

*Lotus cytisoides* subsp. *cytisoides*

**Frankeniaceae :**

*Frankenia laevis*

**Oleaceae :**

*Phillyrea angustifolia*

**Plumbaginaceae :**

*Limonium contortirameum*

**Annexe III.** Inventaire de la végétation de l'île de Pinarellu réalisé par G. PARADIS et M.-L. POZZO DI BORGO entre 1996 et 2002 (2003).

Ptérédiphytes

**Aspleniaceae :**

*Asplenium obovatum*

*Asplenium onopteris*

**Ophioglossaceae :**

*Ophioglossum lusitanicum*

**Polypodiaceae :**

*Polypodium cambricum*

**Selaginellaceae :**

*Selaginella denticulata*

Gymnospermes

**Cupressaceae :**

*Juniperus turbinata*

**Pinaceae :**

*Pinus pinaster*

Angiospermes – Monocotylédones

**Amaryllidaceae :**

*Narcissus serotinus*

*Narcissus tazetta*

*Pancratium illyricum*

**Araceae :**

*Arisarum vulgare*

**Cyperaceae :**

*Carex distachya*

*Carex flacca* subsp. *erythrostachys*

*Carex remota*

**Dioscoreaceae :**

*Tamus communis*

**Iridaceae :**

*Crocus corsicus*

*Gynandriris sisyrinchium*

*Romulea requienii*

**Juncaceae :**

*Juncus bufonius*

**Liliaceae :**

*Allium commutatum*

*Allium roseum*

*Allium subhirsutum*

*Allium triquetum*

*Allium vineale*

*Asparagus acutifolius*

*Asphodelus aestivus*

*Brimeura fastigiata*

*Drimia undata*

*Ruscus aculeatus*

*Scilla autumnalis*

*Smilax aspera*

**Orchidaceae :**

*Limodorum abortivum*

*Orchis papilionacea*

*Serapias cordigera*

*Serapias lingua*

*Serapias nurrica*

*Serapias parviflora*

*Spiranthes spiralis*

**Poaceae :**

*Aira caryophyllea* subsp. *caryophyllea*

*Aira elegantissima*

*Aira tenorei* var. *intermedia*

*Anthoxanthum ovatum*

*Avena barbata*

*Brachypodium retusum*

*Briza maxima*

*Bromus diandrus* subsp. *Diandrus*

*Bromus madritensis*

*Bromus rubens*

*Catapodium marinum*

*Catapodium rigidum*

*Cynodon dactylon*

*Cynosaurus echinatus*

- Dactylis hispanica*  
*Gastridium ventricosum*  
*Hordeum murinum* subsp. *Leporinum*  
*Hyparrhenia hirta*  
*Lagurus ovatus*  
*Lamarckia aurea*  
*Micropyrum tenellum*  
*Parapholis incurva*  
*Phragmites australis*  
*Piptatherum miliaceum*  
*Rostraria cristata*  
*Stipa capensis*  
*Trachynia distachya*  
*Vulpia bromoides*  
*Vulpia myuros*
- Angiospermes – Dicotylédones
- Amaranthaceae :**  
*Amaranthus* sp.
- Anacardiaceae :**  
*Pistacia lentiscus*
- Apiaceae :**  
*Crithmum maritimum*  
*Daucus carota*  
*Eryngium maritimum*  
*Ferula communis*  
*Foeniculum vulgare*
- Asteraceae :**  
*Aetheorhiza bulbosa*  
*Anthemis arvensis*  
*Aster squamatus*  
*Bellis sylvestris*  
*Bellium bellidioides*  
*Carduus pycnocephalus*  
*Calendula arvensis*  
*Carlina corymbosa*  
*Chrysanthemum segetum*  
*Conyza sumatrensis*  
*Crupina crupinastrum*
- Dittrichia graveolens*  
*Dittrichia viscosa*  
*Hedypnois rhagadioloides* subsp. *cretica*  
*Helichrysum italicum* subsp. *Italicum*  
*Hypochaeris achyrophorus*  
*Leontodon tuberosus*  
*Logfia gallica*  
*Phnagalon saxatile*  
*Pulicaria odora*  
*Reichardia picroides*  
*Senecio cineraria*  
*Senecio leucanthemifolius* subsp. *crassifolius*  
*Senecio lividus*  
*Senecio vulgaris*  
*Sonchus oleraceus*  
*Tolpis barbata*  
*Urospermum dalechampii*  
*Urospermum picroides*
- Boraginaceae :**  
*Echium plantagineum*
- Brassicaceae :**  
*Arabidopsis thaliana*  
*Cakile maritima*
- Caprifoliaceae :**  
*Lonicera implexa*
- Caryophyllaceae :**  
*Cerastium glomeratum*  
*Cerastium diffusum*  
*Dianthus sylvestris* subsp. *siculus*  
*Paronichya echinulata*  
*Petrorhagia velutina*  
*Polycarpon tetraphyllum*  
*Sagina maritima*  
*Silene gallica*
- Chenopodiaceae :**  
*Atriplex prostrata*  
*Chenopodium album*  
*Chenopodium murale*  
*Salsola kali*

**Cistaceae :**

*Cistus creticus*  
*Cistus monspeliensis*  
*Cistus salviifolius*  
*Halimium halimifolium*

*Tuberaria guttata*

**Convolvulaceae :**

*Calystegia sepium*

**Crassulaceae :**

*Crassula tillaea*  
*Sedum caeruleum*  
*Sedum dasyphyllum*  
*Sedum rubens*  
*Sedum stellatum*  
*Umbilicus rupestris*

**Ericaceae :**

*Arbutus unedo*  
*Erica arborea*  
*Erica scoparia*

**Euphorbiaceae :**

*Euphorbia dendroides*  
*Euphorbia exigua*  
*Euphorbia peploides*  
*Euphorbia peplus*  
*Mercurialis annua*

**Fabaceae :**

*Anthyllis vulneraria*  
*Astragalus pelecinus*  
*Bituminaria bituminosa*  
*Calicotome villosa*  
*Cytisus villosus*  
*Lathyrus clymenum*  
*Lotus angustissimus* subsp. *suaveolens*  
*Lotus cytisoides* subsp. *cytisoides*  
*Lotus edulis*  
*Lotus ornithopodioides*  
*Lupinus angustifolius*  
*Lupinus micranthus*  
*Melilotus elegans*

*Medicago arabica*

*Ononis reclinata*

*Ornithopus compressus*

*Ornithopus pinnatus*

*Scorpiurus muricatus* subsp. *subvillosus*

*Trifolium angustifolium*

*Trifolium arvense*

*Trifolium campestre*

*Trifolium glomeratum*

*Trifolium scabrum*

*Trifolium stellatum*

*Trifolium striatum*

*Vicia lutea*

**Fagaceae :**

*Quercus ilex*  
*Quercus suber*

**Frankeniaceae :**

*Frankenia laevis*

**Fumariaceae :**

*Fumaria capreolata*

**Gentianaceae :**

*Centaurium maritimum*

**Geraniaceae :**

*Geranium columbinum*  
*Geranium molle*  
*Geranium robertianum* subsp. *purpureum*  
*Geranium rotundifolium*

**Lamiaceae :**

*Ballota nigra* (?)  
*Lavandula stoechas*  
*Rosmarinus officinalis*  
*Sideritis romana*  
*Stachys glutinosa*  
*Teucrium marum*

**Linaceae :**

*Linum bienne*  
*Linum strictum*  
*Linum trigynum*

**Malvaceae :**

*Malva cretica*  
*Malva sylvestris*

**Oleaceae :**

*Olea europaea* subsp. *europaea*  
*Olea europaea* subsp. *oleaster*  
*Phillyrea angustifolia*

**Orobanchaceae :**

*Orobancha* sp.

**Oxalidaceae :**

*Oxalis pes-caprae*

**Plantaginaceae :**

*Plantago afra*  
*Plantago bellardii*  
*Plantago coronopus* subsp. *coronopus*  
*Plantago coronopus* subsp. *humilis*  
*Plantago lanceolata*

**Plumbaginaceae :**

*Limonium contortirameum*

**Polygonaceae :**

*Rumex bucephalophorus*

**Portulacaceae :**

*Portulaca oleracea*

**Primulaceae :**

*Anagallis arvensis* subsp. *arvensis*  
*Asterolinum linum-stellatum*  
*Samolus valerandi*

**Rafflesiaceae :**

*Cytinus hypocistis*

**Resedaceae :**

*Sesamoides purpurascens* subsp. *spathulata*

**Rhamnaceae :**

*Rhamnus alaternus*

**Rubiaceae :**

*Galium divaricatum*  
*Galium murale*  
*Rubia peregrina* subsp. *longifolia*  
*Sherardia arvensis*  
*Thelygonum cynocrambe*

*Valantia muralis*

**Rutaceae :**

*Ruta chalepensis*

**Santalaceae :**

*Osyris alba*

**Scrophulariaceae :**

*Bartsia trixago*  
*Cuscuta* sp.  
*Cymbalaria aequitriloba*  
*Linaria pelisseriana*  
*Misopates orontium*

**Solanaceae :**

*Lycopersicon esculentum*

**Tamaricaceae :**

*Tamarix africana*

**Thymeleaceae :**

*Daphne gnidium*  
*Thymelaea hirsuta*

**Urticaceae :**

*Urtica* sp.

**Valerianaceae :**

*Centranthus calcitrapae*  
*Valerianella microcarpa*

**Annexe IV.** Liste des invertébrés observés sur l'île de Pinarellu par LANZA et POGGESI (1986).

Noms scientifiques	Rocher de Pinarellu	Ile de Pinarellu
<i>Euscorpius flavicaudis</i> ( <b>Arachnide, Scorpion</b> )		x
<i>Armadillidium lanzai</i> ( <b>Crustacé Isopode, Armadillidiidae</b> )		x
<i>Armadillidium granulatum</i> ( <b>Crustacé Isopode, Armadillidiidae</b> )		x
<i>Porcellio orarum vizzavonensis</i> ( <b>Crustacé Isopode, Porcellionidae</b> )		x
genre et/ou espèce indéterminé de la famille des <i>Machilidae</i> ( <b>Insecte Thisanoure</b> )	x	
<i>Loboptera decipiens</i> ( <b>Insecte Thisanoure, Blattidae</b> )		x
<i>Calliptamus barbarus</i> ( <b>Insecte Orthoptère, Acrididae</b> )	x	
<i>Mogoplistes squamiger</i> ( <b>Insecte Orthoptère, Gryllidae</b> )	x	
<i>Gryllotalpa sp.</i> ( <b>Insecte Orthoptère, Gryllotalpidae</b> )		x
<i>Akis bacarozzo</i> ( <b>Insecte Coléoptère, Tenebrionidae</b> )	x	
<i>Tentyria ramburi maillei</i> ( <b>Insecte Coléoptère, Tenebrionidae</b> )	x	

**Annexe V.** Synthèse des travaux et aménagements réalisés sur l'île de Pinarellu.

<b>Date de réalisation</b>	<b>Nature des travaux d'aménagement</b>	<b>Opérateur</b>
1989	Fabrication d'une signalétique (mais panneaux non encore posés).	Conservatoire du littoral
1991	installation d'équipements d'illumination de la tour par énergie solaire (détruits ensuite 2 fois par vandalisme)	Commune de Zonza
Juillet 1991 et Juillet 1992	Nettoyage des plages et des criques, ouverture de deux sentiers et installation de panneaux d'information.	Groupes de jeunes d'un chantier Nature du WWF Italie.
1994	1ère tranche de travaux de restauration de la tour génoise.	Commune de Zonza (avec convention de maîtrise d'ouvrage et financements du Cdl, de la CTC, du Ministère de la Culture et du Département de Corse du Sud).
Eté 1995	Nettoyage complet des criques et amélioration des sentiers.	Elèves de l'école EDF de Ste Tulle.
1995	2ème tranche de travaux de restauration de la tour génoise.	Commune de Zonza (avec convention de maîtrise d'ouvrage et financements du Cdl, de la CTC, du Ministère de la Culture et du Département de Corse du Sud).
1996	Achèvement de la 2ème tranche de travaux de restauration de la tour.	
1999	Réalisation de maçonneries pour l'installation des équipements photovoltaïques destinés à l'illumination de la tour durant la nuit.	Commune de Zonza ?

## ANNEXE VI. AUTRES DOCUMENTS



PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 08.0131  
en date du ...1...1...FEV. 2008  
portant création et composition d'un Comité de Pilotage Local de Sites Natura 2000

**LE PRÉFET DE CORSE, PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 ;
- VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** le décret du Président de la République du 21 juin 2007 nommant M. Christian LEYRIT en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- VU** le courrier du 30 janvier 2008 de la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse ;
- SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** Il est créé un Comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 désignés ci-après :

- FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"
- FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana"
- FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"
- FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : Etangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola" (Commune de Zonza /Sainte Lucie de Porto-Vecchio).

Cette instance est chargée d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de chacun de ces quatre sites, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

**Article 2** La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

**Services de l'État :**

- Le Sous-Préfet de Sartène,
- La Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud,
- Le Directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud,

ou leurs représentants ;

**Elus, représentants des collectivités territoriales :**

- Le Président du Conseil exécutif de Corse,
- Le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud,
- Le Maire de Zonza,

ou leurs représentants ;

**Représentants des établissements publics :**

- Le Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse,
- Le Directeur de l'Agence du tourisme de la Corse,
- Le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

ou leurs représentants ;

**Représentant des Propriétaires :**

- Pour le site FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant ;

- Pour le site FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Madame Denise FINIDORI,
- Madame Odette GRAZIANI,
- Madame Parsilie LANOIRE,
- Madame Diane LORENZONI,
- Madame Jeanne MEYER,
- Madame Nicole MICHELANGELI,
- Madame Simone TARDIF,
- Monsieur Serge CELLE,
- Monsieur Jacques CHIPPONI,
- Monsieur Noël DELLAPINA,
- Monsieur Joseph Raymond GIOVANNANGELI,
- Monsieur Thomas GRAZIANI,
- Monsieur Anthony MUZY, propriétaire et gérant de camping,
- SCI Santa Lucia,

**Article 2  
(suite)**

• Pour le site FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Madame Emmanuelle LEOTARD,
- Monsieur Guido CAPROTTI, ou son représentant,
- Monsieur Jean-Baptiste GIUDICELLI,
- Monsieur Sébastien Roger ROCCA-SERRA, SCI Pineta de Pinarello,
- Monsieur Marc SANTINI, SCI Pineta de Pinarello,
- Madame Jacqueline PELISSON, SCI Pineta de Pinarello,
- Monsieur Jean MILLET, SCI Pineta de Pinarello,
- SCI Vespajo,

• Pour le site FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Monsieur André BOUCHER,
- Monsieur le Comte Roch François COLONNA-CESARI,
- Monsieur Jean-Pierre DALAISE,
- Monsieur Jean-Baptiste FERRANDI,
- Monsieur Don Salvat GIANNI,
- Monsieur Jean-Paul GIANNI,

**Usagers et socio-professionnels :**

• Pour les sites FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana" et FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"

- La Présidente de l'Association pour la recherche dans le sud-est de la Corse,
- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président du Conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Société de chasse A Muvra,
- Le Président du Groupe chiroptères Corse,
- Le Président de l'Association pour le libre accès aux plages,

ou leurs représentants ;

• Pour le site FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"

- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Madame AGOSTINI, gérante du camping Villata,
- Monsieur GIANNI, gérant du camping California,

ou leurs représentants ;

**Article 2**  
**(suite)**

• Pour le site FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola"

- La Présidente de l'Association pour la recherche dans le sud-est de la Corse,
- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président du Conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Société de chasse A Muvra,
- Le Président de l'Association pour le libre accès aux plages,
- Le gérant de la SARL RESPORIT,

ou leurs représentants ;

**Personne qualifiée au titre des Sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :**

- Monsieur Guilhan PARADIS, botaniste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

**Article 3** Les membres du Comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 désignés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

**Article 4** Le président du Comité de pilotage local conjoint est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.

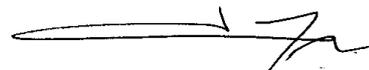
**Article 5** Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif. A défaut, l'élaboration des documents d'objectifs et le suivi de leur mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.

**Article 6** Dans le cas où le représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la Direction régionale de l'environnement en liaison avec la Sous-Préfecture de Sartène.

**Article 7** Le Comité de pilotage local peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux plénières, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.

**Article 8** Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, le Sous-Préfet de Sartène, et la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **11 FEV. 2008**  
Le Préfet,

  
**Christian LEYRIT**



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT  
SERVICE BIODIVERSITE, SITES ET PAYSAGE  
UNITE BIODIVERSITE TERRESTRE

**Arrêté n° 2011-216-0003  
portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation  
FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana » (Natura 2000)**

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud*

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 nommant M. Eric MAIRE secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Iles Pinarellu et Roscana » (zone spéciale de conservation FR9400585) ;
- Vu l'arrêté préfectoral 08-0131 du 11 février 2008 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana » ;
- Vu l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 13 octobre 2010 ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture*

**ARRETE**

- Article 1er** - Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana » (commune de ZONZA), annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2** - Le document cité à l'article 1<sup>er</sup> peut être consulté à la préfecture de la Corse-du-Sud, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie de ZONZA.

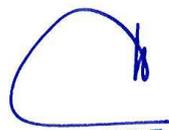
Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13  
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr)

**Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1<sup>er</sup>, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Sartène et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **4 AOUT 2011**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

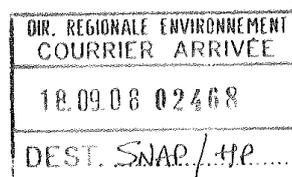


**Eric MAIRE**

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



SOUS-PRÉFECTURE DE SARTENE



Sartène le 15 septembre 2008

**Le Sous -préfet de SARTENE**

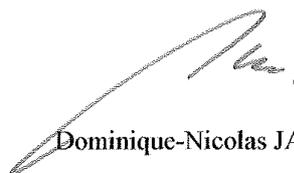
à

**liste des destinataires in fine (membres du COPIL)**

**OBJET :** Comité de pilotage local des sites Natura 2000 FR 9400584 « marais de Lavu Santu et littoral de Fautea », FR 9400585 « îles Pinarellu et Roscana », FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu », FR 9400607 « baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu – île de San Ciprianu – îlot Cornuta –Punta Capicciola » (Commune de Zona).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 24 juin 2008 à la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Je vous en souhaite bonne réception.

  
Dominique-Nicolas JANE

Boulevard Jacques Nicolai - 20100 SARTENE  
Tél. : 04 95 77 90 00 - Fax : 04 95 73 42 41  
sous-prefecture-de-sartene@corse-du-sud.pref.gouv.fr

**LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)**

Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse  
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud  
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse  
Monsieur le président du conseil général de la Corse-du-Sud  
Monsieur le maire de Zonza  
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse  
Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse  
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
Monsieur Guilhan PARADIS,  
Madame Denise FINIDORI  
Madame Odette GRAZIANI  
Madame Parsilie LANOIRE  
Madame Diane LORENZONI  
Madame Jeanne MEYER  
Madame Nicole MICHELANGELI  
Madame Simone TARDIF  
Monsieur Serge CELLE  
Monsieur Jacques CHIPPONI  
Monsieur Noël DELLAPINA  
Monsieur Joseph Raymond GIOVANNANGELI  
Monsieur Thomas GRAZIANI  
Monsieur Anthony MUZY, propriétaire et gérant de camping  
SCI Santa Lucia  
Madame Emmanuelle LEOTARD  
Monsieur Guido CAPROTTI  
Monsieur Jean-Baptiste GIUDICELLI  
SCI Pineta de Pinarello  
SCI Vespajo  
Monsieur André BOUCHER  
Monsieur le Comte Roch François COLONNA-CESARI  
Monsieur Jean-Pierre DALAISE  
Monsieur Jean-Baptiste FERRANDI  
Monsieur Don Salvat GIANNI  
Monsieur Jean-Paul GIANNI  
Madame la présidente de l'association pour la recherche dans le sud-est de la Corse  
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud  
Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC  
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud  
Monsieur le président de la société de chasse A Muvra  
Monsieur le président du groupe chiroptères Corse  
Monsieur le président de l'association pour le libre accès aux plages  
Madame AGOSTINI, gérante du camping Villata  
Monsieur GIANNI, gérant du camping California  
Monsieur le gérant de la SARL RESPOR

<p><b>Sites Natura 2000</b>  Commune de Zonza - Sainte Lucie de Porto-Vecchio</p> <p>FR 9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » - FR 9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »- FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu » - FR 9400607 « Baie de San Ciprianu : Etangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta -Punta Capicciola »</p> <p>COMPTRE-RENDU de la réunion du comité de pilotage  du mardi 24 juin 2008 à 15 H 00  Mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio</p>
--

La première réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Commune de Zonza s'est tenue à la mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio sous la présidence de M. Dominique-Nicolas JANE, Sous-Préfet de Sartène.

- Participaient à la réunion :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
AGOSTINI Henry Paul	Maire de Zonza
ROCCA-SERRA Marc	Secrétaire Général, Commune de Zonza
CHINCHON Coralie	Etudiante BTSA GPN GEN, stagiaire Commune
CASTELLI Marie-Luce	Département Ecosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse
SPINOSI Paula	Conservatoire botanique de Corse Office de l'Environnement de la Corse
LE VIOL Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse
DIROSA Jean-Michel	Conseil général de la Corse du Sud Direction de l'Environnement
JACQUEMIN Stéphanie	Conseil général de la Corse du Sud
AGOSTINI Olivier	Conseil général de la Corse du Sud
TRAMONI Patrick	Conseil général de la Corse du Sud
MURACCIOLE Michel	Délégué adjoint pour la Corse Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
LORENZO Sophie	Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
ETTORI Geneviève	CREN / AAPNRC
BAUDET Claude	CREN vice président AAPNRC
LORENZONI Diane	Propriétaire Lavu Santu
CELLE Serge	Propriétaire Lavu Santu
TARDIF Simone	Propriétaire Lavu Santu
DAUNIZEAU Michèle	Propriétaire
FINIDORI Barbara	Représentant FINIDORI Denise, propriétaire

GIANNI Don Salvat	Propriétaire, Chasse Pêche et Nature
SANTINI Marc	Co-gérant SCI Pineta Pinarellu
MILLET Jean	Co-gérant SCI Pineta Pinarellu
AGOSTINI Liliane	Camping Villata
BONCHRISTIANI Gérard	Association pour le libre accès aux plages
CODANI Claude	Fédération Départementale des chasseurs de la Corse du Sud - Administrateur
BRADESI François Charles	Chasseur
BARLAM Yves	Chasse Pêche et Nature
SIMONGIOVANNI Yves	Chasse Pêche et Nature
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, Adjoint au Chef du SNAP
PARIS Hélène	Direction Régionale de l'Environnement de Corse

M. AGOSTINI, Maire de Zonza, remercie les participants de leur présence à cette réunion dont l'objet porte sur les sites Natura 2000 littoraux de la commune.

M. JANE remercie également les participants de leur présence et M. le Maire de son accueil. Il rappelle l'ordre du jour :

- une information sur le réseau Natura 2000 et la présentation des sites concernés par la DIREN.
- la désignation du président du comité de pilotage (COFIL),
- le pilotage de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB),
- le rôle des opérateurs locaux,
- la constitution des groupes de travail,
- questions diverses.

M. RECORBET présente le réseau natura 2000, son cadre juridique, les raisons de la création des 4 sites Natura 2000 de la commune, ainsi que le rôle du COFIL et des élus.

Il indique également que le Conservatoire de l'Espace Littoral a acquis des terrains sur tous les sites Natura 2000.

Il rappelle par ailleurs que, lors de la consultation de la commune sur les périmètres des sites, une réduction de superficie de l'ordre de 20 % a été effectuée sur le site de Lavu Santu-Fautea, en concertation avec la municipalité et sans exclure d'habitats naturels importants.

M. CODANI intervient pour dire que la Fédération des chasseurs de la Corse du Sud continuera le partenariat avec la DIREN dans le cadre de Natura 2000 tant que la chasse sera considérée comme un élément non perturbateur.

M. RECORBET confirme que la chasse et la pêche ne constituent pas des activités nuisibles aux espèces et habitats protégés dans les zones Natura 2000.

**M. JANE** rappelle que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire les activités humaines, et se félicite de cette déclaration de principe.

**M. RECORBET** explique qu'il convient, lors de la présente réunion, de procéder à la désignation du président du COPIL. Les représentants des collectivités territoriales concernées - CTC, Conseil Général de la Corse du Sud et Commune de Zonza - doivent s'accorder sur celui d'entre eux qui exercera la présidence du comité de pilotage, et désigner par ailleurs la collectivité qui assurera le pilotage de l'élaboration du DOCOB, puis dans un second temps de sa mise en œuvre. A défaut, c'est l'Etat qui remplira ce rôle.

Il rappelle que le COPIL doit, en effet, conduire l'élaboration des DOCOB, véritable plans de gestion des sites. Ces documents sont en principe réalisés par un opérateur local pour le compte du COPIL. En l'occurrence, il s'agit :

- du Conservatoire de l'espace littoral pour les sites d'Arasu, de Fautea et les îles Pinarellu et Roscana ;
- du Conservatoire régional des espaces naturels (AAPNRC) pour Pinarellu-Padulatu.

Une fois validés par le COPIL, ces documents seront ensuite soumis à approbation préfectorale.

Des groupes de travail, propres à chaque site et/ou aux problématiques traitées, sont généralement constitués au sein du COPIL.

**Mme CASTELLI** évoque les différentes aides financières accordées dans le cadre de Natura 2000 par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales.

**M. JANE** demande aux collectivités de se prononcer sur la présidence du COPIL.

**M. AGOSTINI** indique, au nom des collectivités concernées qui se sont préalablement concertées, que c'est le représentant du Conseil Général de la Corse du Sud qui présidera le COPIL, et que c'est cette collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.

**M. JANE** prend acte de la présidence du COPIL par le Conseil général de la Corse du Sud, et remercie les élus pour leur engagement.

Enfin, il remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17 H 15.

Le Sous-Préfet,



Dominique-Nicolas JANE

SITE NATURA 2000  
**FR 9400585 : “Iles de Pinarellu et Roscana”**

**Compte rendu de la réunion du comité de pilotage «Iles de Pinarellu et Roscana»  
Le 13 Octobre 2010**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Iles de Pinarellu et Roscana » s’est tenue le 13 octobre 2010 en mairie annexe de Ste Lucie de Porto-Vecchio, sous la présidence de **Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc**, Conseiller Général du canton de LEVIE.

**Etaient présents :**

- Monsieur	AGOSTINI Henry Paul	Maire de Zonza
- Madame	AGOSTINI Liliane	Propriétaire camping Villata
- Monsieur	AGOSTINI Olivier	CG 2A
- Monsieur	BATTESTI Jean Christophe	CG 2A
- Monsieur	BELZ Patrice	Conservatoire du Littoral
- Monsieur	BENEDETTI Paul	CG 2A
- Monsieur	BODET Claude	AAPNRC
- Monsieur	DI ROSA Jean Michel	CG 2A
- Monsieur	DYCKE Benoît	Commune de Zonza
- Madame	FINIDORI Carole	Propriétaire
- Monsieur	GIANNI François	Commune de Zonza et propriétaire
- Monsieur	LADU Jean François	Propriétaire Resto cabanon bleu
- Monsieur	LECCIA Sébastien	OEC / ECOTER
- Madame	LORENZO Sophie	Conservatoire du Littoral
- Madame	MASSONI Caroline	AAPNRC
- Monsieur	MURACCIOLE Michel	Conservatoire du littoral
- Monsieur	MUZY Antony	Propriétaire
- Madame	PIAZZA Carole	Conservatoire Botaniste de Corse
- Monsieur	RECORBET Bernard	DREAL Corse
- Monsieur	ROCCA SERRA Marc	Commune de Zonza
- Monsieur	ROCCA SERRA Sébastien Marc	Conseiller Général
- Mademoiselle	SANTONI Angélique	CG 2A
- Monsieur	TARDIF Yann Eric	Propriétaire
- Monsieur	TRAMONI Patrick	CG 2A

**Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc et Monsieur AGOSTINI Henry Paul**, Maire de Zonza, ouvrent la séance en remerciant l’ensemble des participants pour leur présence.

**Monsieur DI ROSA** remercie également les participants, rappelle l’ordre du jour et invite Madame LORENZO du Conservatoire du Littoral à procéder à la présentation du projet de révision de docob du site.

Comité de Pilotage « Iles de Pinarellu et de Roscana »  
Le 13 Octobre 2010

1

## **Présentation du cadre géographique.**

Le site «Iles de Pinarellu et de Roscana » est constitué comme son nom l'indique de deux îles, ces dernières représentant deux entités distinctes.

L'aspect géographique de cet ensemble est ainsi présenté en deux étapes et le Docob de ce site est donc ventilé en deux parties, chacune traitant d'une île.

### **A/ Ile de Pinarellu.**

#### **Point 1 : Présentation générale du Docob relatif à « l'île de Pinarellu».**

**Madame LORENZO** présente la partie Docob relative à l'île de Pinarellu.

La présentation débute par la localisation du site ainsi que la description des éléments le caractérisant. Le fonctionnement du site et les aspects fonciers sont également énoncés. Ensuite l'historique est rappelé et la carte des habitats naturels exposée. Enfin, les activités humaines sont présentées de même que les enjeux qui y sont liés. Madame LORENZO termine la présentation générale en énonçant les trois enjeux, afférents au site, il s'agit de :

1. Enjeu I : mise en œuvre d'une stratégie de conservation des habitats et espèces patrimoniales.
2. Enjeu II : poursuite de la restauration du patrimoine
3. Enjeu III : accueil du public.

#### **Point 2 : Présentation des objectifs et des fiches actions**

**Madame LORENZO** ayant fini la présentation générale du Docob précise les différents objectifs liés aux enjeux précédemment évoqués ainsi que les fiches action inhérentes aux objectifs.

##### **❖ Enjeux I**

- **Objectif A** : Préserver le patrimoine naturel.
  - **IA1** : Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitat : phylloctyle d'Europe et chiroptères.
  - **IA2** : Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.

*L'objectif A de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les deux fiches action proposées..*

- **Objectif B** : Mettre en valeur la tour génoise.
  - **IB1** : repenser l'illumination nocturne de la tour.
  - **IB2** : Poursuivre la restauration de la tour.

Monsieur **ROCCA SERRA Sébastien Marc** interroge les personnes chargées de la gestion du site pour savoir s'il existait des vestiges d'un port romain. Il demande également si la présence d'une source avait été décelée.

Monsieur **AGOSTINI Olivier** répond que durant ses missions sur l'île de Pinarellu il n'avait pu détecter ni vestiges d'un port romain ni source.

*L'objectif B de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les deux fiches action proposées.*

Madame **LORENZO** poursuit sa présentation.

- **Objectif C** : Améliorer l'accueil du public.
- **IC1** : Aménager un sentier de découverte de l'île.
- **IC2** : Renforcer la gestion du site.

*L'objectif C de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les deux fiches action proposées.*

## **B / Ile de Roscana.**

### **Point 1 : Présentation générale du Docob relatif à « l'île de Roscana ».**

Madame **LORENZO** présente la partie Docob relative à l'île de Roscana.

La présentation débute par la localisation du site ainsi que la description des éléments le caractérisant. Le fonctionnement du site et les aspects fonciers sont également énoncés. Ensuite l'historique est rappelé et la carte des habitats naturels exposée. Enfin, Madame **LORENZO** termine la présentation générale en énonçant le seul véritable enjeu afférent au site, à savoir :

Enjeu I : Préserver le patrimoine naturel.

### **Point 2 : Présentation de l'objectif et des fiches actions**

Madame **LORENZO** présente l'objectif lié à l'enjeu précédemment évoqué ainsi que les fiches action inhérentes à cet objectif.

#### ❖ **Enjeux I**

- **Objectif A** : Préserver le patrimoine naturel.
- **IA1** : Préserver et maintenir la présence d'espèces patrimoniales.(notamment silène velouté)
- **IA2** : Actualiser les données sur les effectifs de phyllodactyle d'Europe.

3

Comité de Pilotage « Iles de Pinarellu et de Roscana »  
Le 13 Octobre 2010

*L'objectif A de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les fiches action proposées.*

\*\*\*\*\*

*CONCLUSION : L'ensemble des participants valide le projet de révision de DOCOB « Iles de Pinarellu et Roscana »*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc remercie les participants et clôt la réunion.

Comité de Pilotage « Iles de Pinarellu et de Roscana »  
Le 13 Octobre 2010

4

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

## NATURA 2000

### FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

---

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
B	FR9400585	199510	

*1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000*

*1.6. RESPONSABLE(S):*  
DIREN Corse / SPN-IEGB-MNHN

*1.7. APPELLATION DU SITE:*  
ILES PINARELLU ET ROSCANA

*1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:*

*DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:*                      *DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:*

200307

*DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:*                      *DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:*

---

1 - 1

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 9 23 35

W/E (Greenwich)

LATITUDE

41 40 14

### 2.2. SUPERFICIE (HA):

20,00

### 2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

### 2.4. ALTITUDE (M):

MIN

0

MAX

52

MOYENNE

### 2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR831

NOM DE LA RÉGION

Corse-du-Sud

% COUVERT

100

### 2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continente

Macaronesienne

Mediterranéenne

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

##### TYPES D'HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
5210	80	A	C	A	A
5320	10	B	C	B	B
1240	3	C	C	A	A
8310	1	B	C	A	A

---

3.1. - 1

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

### **3.2. ESPECES**

***mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE***

***et***

***figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE***

***et***

***évaluation du site pour celles-ci***

---

3.2 - 1

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

**3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**

**3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**

**3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1304	Rhinolophus ferrumequinum	P				D		
1310	Miniopterus schreibersii	P				D		
1316	Myotis capaccinii	P		40	C	A	A	B

**3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1229	Phyllodactylus europaeus	P			C	B	A	B

**3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

**3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

3.2 - 2

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

**3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1465	Silene velutina	9-40	C	B	A	B

---

3.2 - 3

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

### 3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
P	<i>Gynandris sisyrinchium</i>		A

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Galets, Falaises maritimes, Ilots	100
<b>Couverture totale</b>	<b>100 %</b>

#### Autres caractéristiques du site

La zone se situe dans une zone granitique avec de nombreux faciès. Le secteur en question est constitué de granodiorite à amphibole, roche à grains moyens riche en biotite, amphibole et plagioclase. Cette roche donne un relief doux, fournissant une grande quantité d'arènes qui colmatent tous les bas-fonds. L'île de Pinarellu et le petit massif de la Testa sont géologiquement peu différents (autre sorte de granite).

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Ces îlots sont intéressants d'un point de vue paysage d'une part, et d'autre part en raison de leurs richesses faunistiques et floristiques :

1/ - l'îlot Roscana abrite une espèce végétale de grand intérêt européen, la Silène veloutée (*Silene velutina*) (prioritaire/annexe II) ; cette endémique cyrno-sarde localisée au sud de la Corse et au bord de la Sardaigne, se trouve ici en situation isolée, dans la station la plus septentrionale de son aire de répartition.

2/- populations micro-insulaires de phyllodactyle d'Europe (reptile inscrit à l'annexe II) sont présentes sur le site, chaque îlot en abritant.

3/- la présence d'un gîte de transit de Chauves-souris d'intérêt européen, dans une faille marine, sur l'un des îlots, situé ainsi à l'abri de la prédation ou des dérangements terrestres.

4/présence d'une des plus belles populations de *Gynandrisis sisyrinchium* de Corse (espèce prioritaire du livre rouge National)

### 4.3. VULNERABILITE

La population de *Silene velutina* est menacée par la nitrification du milieu et au piétinement des Goélands leucophées et grands Cormorans, plus nombreux qu'autrefois et qui stationnent en nombre important sur Roscana.

### 4.4. DESIGNATION DU SITE

### 4.5. REGIME DE PROPRIETE

CELRL pour 95% (île de Pinarellu)

### 4.6. DOCUMENTATION

Bosc V. 2009 Inventaire du Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* sur l'îlot de Roscana (Corse du sud) : AAPNRC/DREAL/OEC : 18 p

Levadoux D. 2009 ; intervention pour la gestion du Silène velouté (*Silene velutina*) en 2009. AAPNRC-CEN de Corse/DREAL/OEC : 29 p

Association des amis du PNRC (2001) suivi ornithologique de l'îlot Roscana et impact sur la population de Silènes (*Silene velutina*) ; 15 pages + annexes

PARADIS G. (2003) Contribution à l'étude de la flore et de la végétation des îlots satellites de la Corse : 10ème note ; île de Pinreddu ; Journal botanique de la Société Botanique de France 21 : 11-32

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

## 5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

### 5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR14	95

### 5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR14	Ile de Pinarellu	+	95

désignés au niveau international:

### 5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

---

5 - 1

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
624	A B C		+ 0 -
690	A B C		+ 0 -
720	A B C		+ 0 -
170	A B C		+ 0 -

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

### 6.2. GESTION DU SITE

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

CELRL et commune de ZONZA pour l'île Pinarellu (95% du site)

#### GESTION DU SITE ET PLANS

CELRL (île de Pinarellu)

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

## 7. CARTE DU SITE

### *Carte physique*

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
IGN 4254 ET	25000	Lambert Conformal Corse (FR)	

(\*) Référence à l'existence de données numérisées

*Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):*

## 8. DIAPOSITIVES

---

7/8 - 1

Code du site: FR9400585

NATURA 2000 Formulaire

---

## **4. DESCRIPTION DU SITE**

### **4.7. HISTORIQUE**

---

4.7 - 1